



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Première Commission

23^e séance plénière

Mardi 30 octobre 2018, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jinga (Roumanie)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 93 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président : Nous avons encore 36 orateurs inscrits sur la liste qui doivent intervenir au titre du groupe de questions relatives au désarmement et à la sécurité sur le plan régional. Cependant, avant de donner la parole aux personnes inscrites sur cette liste et conformément au calendrier adopté, la Commission va d'abord entendre celles qui vont intervenir au titre du groupe de questions ayant trait au mécanisme de désarmement.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux personnes qui interviendront cet après-midi. Il s'agit de M. Rauf Alp Denктаş, qui fera un exposé au nom de la Présidente de la Conférence du désarmement, M^{me} Beliz Celasin Rende, de la Turquie; de la Présidente de la Commission du désarmement, S. E. M^{me} Gillian Bird, Représentante permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies; du Président du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, S. E. M. Vladimir Drobnjak, Représentant permanent

de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies; et enfin, de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, M^{me} Renata Dwan.

Le rapport de la Conférence du désarmement a été publié sous la cote A/73/27. Le rapport de la Commission du désarmement pour 2018 a été publié sous la cote A/73/42. Le rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement a été publié sous la cote A/73/259. La note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement a été publiée sous la cote A/73/256.

Je vais d'abord donner la parole à ces personnes pour qu'elles fassent leurs déclarations. Nous passerons ensuite à un mode informel pour donner aux délégations la possibilité de poser des questions. Je prie les intervenants et les intervenantes de bien vouloir s'en tenir à des déclarations concises afin que nous disposions de suffisamment de temps pour avoir un échange interactif sur le sujet.

Je donne maintenant la parole à M. Denктаş.

M. Denктаş (Turquie), Président de la Conférence du désarmement (*parle en anglais*) : Au nom de M^{me} Beliz Celasin Rende, ma collègue à Genève qui est la dernière Présidente de la Conférence du désarmement

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



à sa session de 2018, je voudrais commencer par remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement d'avoir invité la République de Turquie à participer à la séance d'aujourd'hui en cette qualité.

En tant qu'unique plateforme multilatérale pour le désarmement, dotée d'une structure unique en son genre parmi les instances internationales et d'un mandat spécial pour la négociation d'instruments de désarmement juridiquement contraignants, la Conférence du désarmement a été depuis sa création au coeur des efforts visant à faire de notre monde un lieu plus sûr. Toutefois, il est certain que l'on s'interroge également sur la capacité de la Conférence du désarmement à s'acquitter de son mandat de négociation.

La session de 2018 n'a en effet pas été facile pour la Conférence. Après l'adoption de l'ordre du jour, aucun consensus n'a été dégagé sur un programme de travail. Après un travail acharné, la Conférence a finalement adopté un rapport technique le 14 septembre. Toutefois, de très importantes mesures positives ont été prises cette année par la Conférence. J'ai le plaisir de les résumer comme suit.

Premièrement, une motivation considérable, appuyée par les vifs encouragements du Secrétaire général, s'est manifestée tout au long de l'année pour faire avancer le programme international de désarmement. Dans cet esprit positif, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève a invité les Présidents de la Conférence de 2018 à des consultations avant le début de la session. Lors de ces réunions, M. Møller a fait part de sa volonté personnelle, et de celle du Secrétaire général, de faciliter le travail de la Conférence. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général et M. Møller des efforts qu'ils ont déployés pour faire avancer les travaux de la Conférence.

Par la suite, les membres de la Conférence ont pris un départ prometteur sous la direction de l'Ambassadeur de Sri Lanka, S. E. M. Ravinatha Aryasinha, et, conformément à l'ordre du jour de la Conférence, une décision portant création de cinq organes subsidiaires a été adoptée. Quatre organes subsidiaires ont été créés pour les points 1 à 4 de l'ordre du jour et un autre pour les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour. Ces organes se sont vu confier les trois principales responsabilités suivantes : premièrement, parvenir à un accord sur les domaines pour lesquels il y avait convergence de vues à la Conférence du désarmement, en prenant en considération toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures; deuxièmement,

approfondir les discussions techniques et élargir les points de convergence, notamment en associant, comme le prévoit le règlement intérieur, les experts compétents; et troisièmement, envisager l'adoption de mesures efficaces, y compris des instruments juridiques pour les négociations sur chaque point de l'ordre du jour. Il a également été convenu que les résultats obtenus par chaque organe subsidiaire seraient présentés à la Conférence.

À l'issue du débat de haut niveau au cours duquel le Secrétaire général a également pris la parole devant la Conférence, celle-ci a nommé des coordonnateurs pour les organes subsidiaires et fixé un calendrier pour les réunions. Nous tenons à remercier une nouvelle fois les Ambassadeurs de l'Indonésie, des Pays-Bas, du Brésil, de l'Allemagne et du Bélarus – et leurs équipes, bien entendu – pour leur ardeur au travail au sein des organes subsidiaires.

Chaque organe subsidiaire a tenu sept réunions. En fin de compte, ils ont chacun présenté leur rapport de fond à la Conférence, et quatre d'entre eux ont été adoptés. Le rapport présenté par le quatrième organe, portant sur les assurances négatives de sécurité, n'a pas été adopté. Toutefois, je suis sûr que nous poursuivrons les travaux sur ce sujet à la prochaine session de la Conférence, car il s'agit d'un thème très important pour un grand nombre de délégations. Cela nous permettra de combler le prétendu déséquilibre entre les points de l'ordre du jour de la Conférence.

Il convient également de souligner que les réunions des organes subsidiaires et leurs rapports nous permettent de mieux comprendre les positions convergentes et divergentes prises par les délégations sur différents sujets. Ces réunions et ces rapports constitueront assurément une base solide pour les travaux futurs de la Conférence.

Comme on le sait, l'une des responsabilités de la dernière présidence de la Conférence du désarmement est d'établir le rapport de la Conférence à l'Assemblée générale. Consciente des circonstances propres à la session de 2018, notamment les questions controversées et inextricables, la Mission permanente de la Turquie à Genève a entamé, deux semaines avant le début de notre présidence commencée le 20 août, des consultations avec les délégations. L'objectif était de produire, de manière impartiale et transparente, un rapport annuel factuel et objectif. Conformément aux vues et aux attentes des délégations, ainsi qu'aux pratiques établies,

le premier projet de rapport de la Conférence a pu être distribué le premier jour de la présidence turque.

Bien qu'il ait été possible d'adopter la majorité des paragraphes à titre provisoire, de longues et intenses négociations ont eu lieu sur la manière de faire figurer dans le rapport annuel la présidence de la session 2018 par l'une des délégations, d'une part, et les rapports des organes subsidiaires, d'autre part. Après quatre semaines de travail, occupées par neuf séances plénières officielles, 12 séances plénières informelles et plusieurs dizaines de consultations bilatérales et de réunions en comité restreint, la Conférence a adopté un rapport technique et de procédure. Par la suite, des discussions de même nature ont eu lieu au cours de réunions informelles tenues sur le projet de résolution relatif au rapport de la Conférence du désarmement. À l'issue de cinq réunions informelles, les délégations sont parvenues à se mettre d'accord sur le projet de résolution à Genève.

Nous voudrions remercier tous les membres de la Conférence pour les efforts considérables qu'ils ont déployés pour faire progresser les travaux depuis le début de la session. Nous voudrions également remercier le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies pour son précieux soutien. Nous espérons que les mesures prises progressivement cette année nous seront utiles dans nos travaux futurs. Comme le savent les membres, la Conférence reprendra ses activités en 2019. Nous croyons que la question la plus essentielle l'année prochaine sera de maintenir la pertinence de la Conférence. À cet égard, la Turquie est prête à tirer parti de la période intersessions et se déclare disposée à tenir des consultations avec la future présidence, si cette option est jugée nécessaire.

Je terminerai en disant que nous apprécions l'occasion qui nous est donnée de présenter à la Commission le rapport de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent M^{me} Bird à prendre la parole devant la Commission.

M^{me} Bird (Australie), Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies (*parle en anglais*) : J'ai eu le privilège de présider la Commission du désarmement de l'ONU cette année. Cette première année du cycle triennal de la Commission du désarmement a été une année particulièrement importante pour la Commission. La Commission fonctionne en effet selon un cycle de trois ans. Cette année était d'autant plus importante que nous sortions

d'un cycle de trois ans particulièrement fructueux. L'année 2017 a ainsi marqué le premier résultat sur lequel la Commission s'est mise d'accord depuis 1991. À la suite de ce succès, nous tenions à ce que le nouveau cycle triennal prenne un bon départ.

Ma priorité en tant que Présidente était d'aider les États parties à poursuivre le dialogue continu et constructif qui avait marqué le cycle triennal précédent et permis d'obtenir un résultat. Je suis heureuse de dire que le travail sans relâche de toutes les délégations au cours de notre session d'avril a porté ses fruits. Je pense que nous avons mis la Commission sur la meilleure voie possible pour – je l'espère – réitérer en 2020 le succès de 2017.

Ce bon départ résulte notamment de l'adoption de l'ordre du jour de la Commission du désarmement dans le plus bref délai depuis 2006. Cette réalisation peut sembler modeste, mais je tiens à rappeler que nous ne disposons que d'une session de trois semaines pour nos échanges. L'adoption de l'ordre du jour dès le premier jour – un fait sans précédent – nous a donc permis d'avoir trois semaines complètes pour nos discussions de fond. Nous sommes parvenus à un accord sur l'ordre du jour en tenant des consultations informelles avant la première séance. Je remercie toutes les délégations, dont la coopération nous a permis d'adopter l'ordre du jour le premier jour. Comme je l'ai dit, nous avons eu trois semaines complètes de discussions de fond.

Regardant vers l'avenir, je rappelle l'importance particulière du présent cycle de la Commission. Étant donné qu'il s'agit d'un cycle de trois ans, nous devons garder à l'esprit qu'il s'achèvera peu avant la dixième session de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous savons que cette prochaine Conférence sera difficile, mais nous restons convaincus que la Commission du désarmement nous aidera à l'aborder dans les meilleures conditions possible si nous pouvons maintenir l'esprit constructif et coopératif qui a animé nos précédents débats.

En plus d'adopter notre ordre du jour en 2018, nous avons réussi à lancer avec succès les deux groupes de travail. Tous deux ont également connu un bon départ, sous l'impulsion d'une Présidente et d'un Président expérimentés. Je suis en effet heureuse de constater que nous sommes parvenus à atteindre une parité de genre parfaite lors de l'élection de ces deux présidents.

Présidé par la Représentante permanente adjointe de la Jamaïque, M^{me} Diedre Mills, le Groupe de travail I a examiné la question de la réduction des risques nucléaires. Comme les membres de la Commission le savent, le Groupe de travail I a toujours été axé sur le nucléaire. C'est pour cette raison que la réduction des risques nucléaires a été choisie comme centre d'intérêt de ce groupe. Nous pensons qu'il s'agit d'un domaine très utile qui n'a pas encore été pleinement examiné dans les instances de désarmement, mais qui fera probablement l'objet d'une grande attention à la Conférence d'examen de 2020. Les réflexions de la Commission sur cette question au cours de son cycle triennal sont susceptibles d'apporter – je l'espère – une contribution très constructive lors de la Conférence d'examen. Le Groupe de travail I présentera à la session de l'an prochain un document de la Présidente, qui intégrera un large éventail de vues destiné à servir de base aux futures discussions sur la réduction des risques nucléaires. Si l'on considère les succès obtenus par la Commission dans les années 80 et 90, une approche ciblée en a été l'un des traits communs. J'invite tous les États parties à garder cela à l'esprit lorsque nous nous réunirons à nouveau l'année prochaine.

Le Groupe de travail II, présidé par M. Jeroen Cooreman, de la Belgique, a abordé la question des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Je suis heureuse que nous nous soyons mis d'accord sur ce sujet. Les discussions du Groupe de travail II ont été plus générales que celles du Groupe de travail I, ce qui n'est sans doute pas surprenant au regard du sujet abordé, qui est davantage au centre des travaux à Vienne qu'ici, à New York. Mais je crois que les participants ont trouvé très utile, compte tenu du manque d'expertise technique spécifique dans ce domaine, d'entamer les discussions ici à New York. Je pense toutefois qu'il sera important, en avançant, que nous fassions appel à l'expertise que nous avons à Vienne sur cette question. Ce Groupe a également convenu d'examiner un document du Président en 2019, dont la structure et les titres de rubrique ont été approuvés. Je suis convaincue que la Commission commencera, à la prochaine session, à nourrir ce document d'objectifs, de principes et de recommandations.

Ma tentative, en tant que Présidente, de changer la date de la session de la Commission n'a pas abouti. Nous avons proposé de l'avancer, d'avril à février. Nous pensions que cette période du calendrier du désarmement était moins chargée et qu'elle donnerait ainsi aux délégations un peu plus de temps pour se

pencher sur ce dossier, et un peu plus de temps entre cette réunion et la session du comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération, en 2020. Toutefois, pour un certain nombre de raisons, cela n'a pas été possible. Je reste d'avis que la Commission est en parfaite position pour faire de la session d'avril 2019 un succès. Nous sommes assurément sur la voie d'un nouveau débat de fond, plus approfondi, sur ces deux questions importantes : la réduction des risques nucléaires et les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Ces questions sont toutes deux très importantes dans le contexte actuel du désarmement.

Je remercie les membres de la Commission de la confiance qu'ils m'ont accordée en ma qualité de Présidente et de leur approche constructive. Je présente au nouveau Président ou à la nouvelle Présidente, quelque personne que ce soit, tous mes vœux de succès pour la session de 2019, qui, une fois encore, sera l'année intermédiaire du cycle triennal.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant M. Drobnyak à prendre la parole devant la Commission.

M. Drobnyak (Croatie), Président du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir d'informer la Première Commission des travaux du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement durant l'année 2018. Comme la Commission le sait, les membres du Conseil font également office d'administrateurs de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Je rappelle que j'ai déjà abordé cette question devant la Première Commission. Je limiterai donc mes remarques aux travaux du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement. Comme cela a déjà été mentionné, le rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil figure dans le document A/73/259, publié le 26 juillet.

S'agissant des questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Conseil, le Secrétaire général a présenté deux questions principales que le Conseil devait examiner lors de sa première session de 2018, qui s'est tenue à Genève. La première visait à contribuer à l'élaboration du Programme de désarmement du Secrétaire général, en délibérant sur les priorités stratégiques en matière de désarmement et de non-prolifération. Le deuxième point portait sur les progrès actuels de la science et de

la technologie et leur impact potentiel sur la sécurité internationale et le désarmement.

En ce qui concerne le premier point, le Conseil s'est félicité de l'initiative du Secrétaire général d'élaborer un programme de désarmement. Bien informé des vigoureux efforts déployés par le Secrétaire général afin de réformer les piliers de la paix et de la sécurité, le Conseil est d'avis que le désarmement devrait bénéficier d'un même niveau de priorité. Nous sommes partisans d'un programme de désarmement qui inclurait des éléments réalistes et réalisables et qui trouverait une résonance auprès de chaque État Membre.

Le Conseil a estimé qu'un ensemble dynamique de priorités en matière de désarmement pourrait fortement contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Conseil pense qu'un tel ensemble pourrait être d'une grande utilité dans les domaines de la prévention des conflits et de l'action humanitaire. Le Conseil a exprimé l'espoir qu'en communiquant au désarmement un nouvel élan on encouragerait les États Membres à adopter des mesures de réduction des risques et à revitaliser la coopération et la confiance, qui sont fort nécessaires. Les délibérations du Conseil lors de sa première session de 2018 ont contribué à l'élaboration de l'initiative de désarmement du Secrétaire général, intitulée « *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement* », qu'il a lancée le 24 mai à l'Université de Genève.

En ce qui concerne le deuxième point de l'ordre du jour, qui portait sur les progrès actuels de la science et de la technique et leur impact potentiel sur la sécurité internationale et le désarmement, le Conseil a estimé que deux thèmes communs étaient très préoccupants. Premièrement, l'évolution dans les régions frontalières va plus vite que les efforts déployés afin de s'accorder sur des normes ou des règlements. Deuxièmement, d'importantes ambiguïtés morales, juridiques et éthiques surgissent lorsque certaines technologies sont militarisées, comme les nanotechnologies, les armes électromagnétiques et hypersoniques, les véhicules aériens téléguidés armés et les développements en biologie et en chimie.

La question des nouvelles technologies est également abordée dans le Programme de désarmement du Secrétaire général et plus particulièrement dans sa partie IV, intitulée « Le désarmement pour les générations futures », où les moyens et méthodes de combat émergents sont examinés. Le Conseil a noté que,

si la technologie présentait des avantages considérables, les nouvelles technologies d'armement posaient des problèmes aux normes juridiques, humanitaires et éthiques existantes, à la non-prolifération, à la stabilité internationale et à la paix et la sécurité internationales. Face à l'automatisation croissante de l'armement, de nouvelles mesures s'imposaient pour garantir que l'homme garderait toujours le contrôle de l'usage de la force. Une culture de responsabilité et le respect des normes, règles et principes doivent être encouragés afin de favoriser un comportement responsable dans le cyberspace, et des mesures plus importantes doivent être prises pour encourager l'innovation responsable par l'industrie, les ingénieurs et les scientifiques.

Pour terminer, je voudrais informer la Commission que le Conseil a proposé dans son rapport au Secrétaire général un ensemble de 41 points-clés et recommandations. Enfin et surtout, de l'avis du Conseil, l'UNIDIR a un rôle croissant à jouer dans ce contexte et devrait être sollicité plus régulièrement. Je suis prêt, au besoin, à donner des détails sur les travaux du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant M^{me} Dwan à prendre la parole devant la Commission.

M^{me} Dwan (Directrice, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de me joindre aux travaux de la Première Commission aujourd'hui. Comme il s'agit de ma troisième intervention devant elle et de la troisième réunion d'une longue semaine, qu'il me soit permis d'utiliser une présentation PowerPoint pour rendre ma déclaration un peu plus vivante. Je vais également essayer d'être brève.

J'ai le plaisir d'informer la Commission du rapport annuel de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) (voir A/73/256). Dans ce rapport, nous exposons clairement la vision de l'UNIDIR et ses principales fonctions, que je peux résumer comme suit : partage de connaissances et d'idées, dialogue et conseils à l'appui des progrès en matière de désarmement.

Le rapport décrit brièvement les principaux domaines d'activité de l'UNIDIR, qui ont été approuvés en juin de cette année par le Conseil en tant que programme de recherche triennal axé sur les quatre piliers de notre travail. Je souligne en particulier que l'objectif, dans chacun de ces domaines, n'est pas tant de jeter des ponts que de faciliter les synergies entre les

thématiques et les autres dimensions qui ne relèvent pas directement des processus multilatéraux des Nations Unies. Certaines de ces thématiques sont au cœur des délibérations de la Commission, comme la prévention des conflits, les objectifs de développement durable et la manière dont la maîtrise des armements peut appuyer certains de ces aspects et domaines. La Commission verra que l'égalité des genres et le désarmement constituent désormais un programme spécifique de l'UNIDIR.

En ce qui concerne nos principales activités au cours de la période considérée, la Commission notera que nous avons entrepris 38 projets de recherche, organisé 45 rencontres en 34 endroits partout dans le monde, publié 40 rapports, notes d'information et documents et – comme l'ont mentionné les orateurs précédents, en particulier l'Ambassadeur Drobnyak – orienté l'élaboration du Programme de désarmement du Secrétaire général et participé activement à celui-ci.

Outre des travaux davantage axés sur la recherche, nous offrons des séances d'information, une interface de dialogue et un appui, notamment à tous les organes subsidiaires de la Conférence du désarmement, en faisant office de consultants techniques pour un certain nombre de groupes d'experts gouvernementaux et en accueillant une série de conférences, les deux principales étant notre Conférence annuelle sur la sécurité spatiale et la Conférence sur la stabilité dans le cyberspace. Le rapport dont la Commission est saisie décrit plus en détail certaines de ces questions clés, mais j'aimerais souligner quelques thèmes qui reflètent les points saillants de l'année écoulée.

En ce qui concerne l'appui que nous apportons au savoir, que nous considérons véritablement comme un moyen de remplir notre rôle de promoteur d'une participation éclairée de tous les États Membres aux processus de désarmement, nous avons publié une série de documents sur de nouveaux thèmes complexes, cela dans l'intention d'aider les États Membres qui viennent négocier et débattre de ces questions dans les instances multilatérales. Avant les réunions qui se sont occupées de la Convention sur certaines armes classiques et avant la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes, nous avons publié une série de documents, notamment sur l'intelligence artificielle et la militarisation de technologies de plus en plus autonomes. Toutes ces publications sont disponibles gratuitement et peuvent être téléchargées à partir de notre site Web. Dans le cadre de notre programme

d'action et de nos travaux sur les armes classiques, nous avons publié un manuel dans lequel nous avons recensé les différentes manières possibles de faire rapport sur les synergies entre traités et instruments relatifs aux armes classiques. Ce manuel vise à aider les États Membres à réfléchir aux moyens de réduire leur charge de travail en matière de rapports et de faciliter leur rédaction.

Dans le cadre de nos efforts visant à proposer des idées neuves et à faciliter une réflexion nouvelle sur des questions plus anciennes, nous avons fait œuvre de pionnier au cours de l'année écoulée en matière de vérification des armes nucléaires, en repensant complètement les procédures de vérification, notamment à travers des propositions pour une vérification différée et portant sur l'absence d'armes nucléaires. Nous avons organisé une série de rencontres parallèles lors des réunions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en 2020, et durant les rencontres parallèles organisées par la Première Commission cette année. En ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, nous avons publié une série de dossiers sur divers aspects et dimensions de la nature changeante de la sécurité spatiale, y compris les propositions concernant les directives à suivre pour les essais d'armes antisatellites.

En ce qui concerne les activités de dialogue que nous avons entreprises pour tirer parti de notre rôle en tant qu'institution autonome au sein de l'ONU, j'ai mentionné nos conférences annuelles. Plus de 160 participants de délégations du monde entier ont assisté cette année à notre conférence sur la stabilité dans le cyberspace. Cette conférence s'est concentrée en particulier sur le rôle du secteur privé et sur l'importance du dialogue avec les multiples parties prenantes dans la lutte contre les cybermenaces.

La Commission connaît bien le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement, que l'UNIDIR a créé avec les Gouvernements irlandais et namibien. Il a organisé diverses rencontres de lancement et des rencontres parallèles au cours de la présente session de la Commission. Nous avons intensifié notre collaboration avec le secteur privé, grâce à une série de réunions et d'ateliers informels d'experts qui ont eu lieu à Genève et ailleurs.

S'agissant de fournir des conseils techniques et un appui en matière de capacités, à la demande des États Membres et des organes d'États Membres, nous appuyons

actuellement le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, en collaboration avec le groupe d'experts gouvernementaux chargé de la vérification du désarmement nucléaire.

L'Afrique de l'Ouest, avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, fait des efforts considérables pour venir en aide aux pays qui ont à cœur de mettre en place des cadres d'action nationaux pour la gestion des armes et des munitions dans cette région du monde. Nous avons également contribué à soutenir le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, en étudiant des points de référence pour évaluer les effets de l'embargo sur les armes ainsi que d'éventuels critères pour sa levée.

Le Programme de désarmement du Secrétaire général, mentionné par de précédents orateurs, prévoit pour l'UNIDIR un rôle majeur dans de multiples domaines. Je ne vais pas entrer dans les détails ici; nous en avons déjà discuté à une autre occasion durant les travaux de la Première Commission, le 25 octobre. Cela dit, nous sommes heureux de constater qu'au cours de l'été, l'UNIDIR a pris l'initiative de réunir tous les multiples acteurs et les organisations non gouvernementales à Genève, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement, en vue d'y faciliter une série de dialogues sur le Programme. Nous attendons avec intérêt de poursuivre les discussions dans cette enceinte.

Le rapport du Directeur étant aussi l'occasion de rendre compte aux États membres de la situation financière de l'UNIDIR et des comptes financiers qui sont certifiés par le Contrôleur, il est également important pour moi de présenter l'actuelle situation financière et nos travaux. Comme les membres ont pu le voir dans le rapport, 91 % de notre revenu proviennent des fonds de contributions volontaires. Cinq États Membres fournissent 75 % du montant total des contributions, et la plus grande partie de ces fonds doit être décaissée avant une certaine date et elle est préaffectée à des projets spécifiques. S'agissant de notre situation actuelle, malgré l'expansion de nos activités au cours de l'année écoulée, nous assistons actuellement, en ce mois d'octobre, à une diminution sensible du nombre de donateurs, ce qui peut être dû au fait que les États membres réfléchissent à leurs productions de fin d'année et les facilitent. En tout cas, c'est là un facteur.

Il y a aussi le critère de revenu total, qui est actuellement inférieur à ce qu'il était l'an dernier au même moment.

Les États Membres ont déjà longuement discuté de l'évaluation indépendante du modèle financier et opérationnel de l'UNIDIR, demandée par l'Assemblée générale dans le document désormais accessible sous la cote A/73/284. Ils ont également eu l'occasion de consulter les principales recommandations présentées par le Secrétaire général, qui s'inspirent de l'évaluation indépendante, y compris les recommandations à l'UNIDIR et aux États Membres, ainsi qu'au Secrétariat. Elles sont présentées sur la diapositive actuelle, mais je serai heureux d'en discuter au cours de notre débat.

Où en sommes-nous en ce moment? Je voudrais saisir cette occasion pour remercier chaleureusement les Membres, qui m'ont aidé à assumer ce rôle, au mois de mars. J'ai grandement apprécié l'accueil et l'appui de collègues à Genève et à New York, et j'exprime mon soutien aux donateurs qui ont fourni des fonds à l'UNIDIR au cours de l'année écoulée. Je voudrais particulièrement attirer l'attention sur les États Membres qui ont fourni des contributions au budget de fonctionnement de base de l'UNIDIR, qui n'est pas affecté à une fin particulière et qui par conséquent nous aide à financer nos dépenses courantes. Je tiens tout particulièrement à exprimer mes remerciements à ces pays, dont les noms apparaissent en gras sur le diaporama.

Je remercie notamment les âmes valeureuses qui se sont déjà efforcées de faciliter la mise en œuvre des recommandations du Secrétaire général, en s'appuyant sur l'évaluation indépendante, en vue de fournir de nouvelles modalités de financement. Je voudrais en particulier remercier la Suède d'avoir ouvert la voie en envisageant un soutien financier à affectation souple, ainsi que la Norvège et la Suisse qui assurent un financement pluriannuel des activités de programme. Je sais que de nombreux Membres discutent avec nous d'une aide possible dans ce sens. Je les remercie pour cet engagement et j'espère que nos collègues suédois, norvégiens et suisses seront une source d'inspiration et d'information à ce sujet.

Quelles sont les prochaines étapes pour 2019? Nous sommes enthousiasmés d'avoir un programme de recherche étalé sur trois ans. L'une des conclusions de l'évaluation indépendante est que l'UNIDIR a besoin d'un programme de recherche plus transparent, visible et tourné vers l'avenir. Nous sommes très heureux que ce programme soit en place et approuvé par notre Conseil.

Faire avancer ce programme sera un enjeu capital pour nous au cours de l'année à venir.

Nous sommes fiers et heureux de notre affiliation et de notre participation au Programme de désarmement du Secrétaire général et nous nous efforcerons de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs des Nations Unies qui s'associent à cette activité, au cours de l'année à venir. Face au calendrier du désarmement chargé qui s'annonce, nous avons particulièrement à cœur de fournir un appui constant à la Conférence du désarmement, dans la mesure de nos capacités financières, ainsi qu'aux groupes d'experts gouvernementaux et aux principaux processus multilatéraux, en particulier au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur certaines armes classiques et à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, entre autres. Nous tendons à orienter nos rencontres parallèles et nos publications autour de ces événements clefs afin de faciliter, nous l'espérons, la participation et l'engagement des membres.

Nous cherchons également à innover, et nous reconnaissons que nous devons changer et continuer à développer les services que nous fournissons, notamment à un plus large éventail d'États Membres. L'une des conclusions de l'évaluation indépendante est que l'UNIDIR n'a pas été aussi visible qu'il pouvait l'être. Il faudrait renforcer son rayonnement et sa mobilisation, en particulier hors de Genève. Nous avons pris cela en considération et nous avons nommé un spécialiste des communications; nous tenons beaucoup à accroître notre présence et notre collaboration avec les États Membres et les spécialistes du désarmement partout dans le monde, et c'est là un point essentiel sur lequel nous comptons.

Le deuxième point du diaporama concerne la mise en place de partenariats et la diversité. L'UNIDIR est, et restera, une petite structure, mais sa force réside dans sa capacité à travailler avec un éventail de partenaires au sein de l'ONU et des organismes régionaux, et en particulier avec les communautés d'experts dans le monde entier. Nous voulons en tirer parti. Le rapport du Secrétaire général mentionne les chargés de recherche invités et la possibilité de partenariats avec un groupe d'experts plus varié. Nous pensons que cela servirait l'intérêt de l'ensemble de la communauté du désarmement, aussi bien à Genève qu'à New York.

Le troisième point concerne la mise en place d'une structure de financement et de fonctionnement viable. On pourrait croire que cela n'a rien de neuf, dans

la mesure où il s'agit d'un problème auquel l'UNIDIR fait face depuis 1984, mais nous allons sans nul doute y consacrer une énergie et une attention renouvelées. J'accueille avec intérêt les idées et les réflexions des membres quant à la façon dont nous pourrions atteindre au mieux cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour que les délégations puissent avoir un échange interactif avec les intervenants, dans une séance informelle de questions-réponses.

La séance, suspendue à 15 h 50, est reprise à 16 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant reprendre l'examen du groupe de questions « Désarmement et sécurité au plan régional ». Les délégations sont priées de respecter le temps de parole qui leur est imparti.

M. Soemirat (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement est résolument en faveur de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. À titre de mesure prioritaire dans ce sens, le Mouvement réaffirme qu'il faut créer rapidement une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution 487 (1981) et au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes que l'Assemblée générale a adoptées par consensus.

Le Mouvement réaffirme qu'il faut convoquer d'urgence une conférence réunissant tous les États de la région, sous les auspices de l'ONU, pour négocier un traité juridiquement contraignant au sujet de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. En attendant sa mise en place, le Mouvement demande à Israël, le seul pays de la région à ne pas avoir adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou exprimé son intention de le faire, de renoncer à posséder l'arme nucléaire, d'adhérer au Traité sans nouveau délai ni condition préalable, et de placer rapidement toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Mouvement exprime sa vive préoccupation au sujet de l'acquisition par Israël d'une capacité nucléaire,

qui fait peser en permanence une menace grave sur la sécurité des États voisins, ainsi que des autres États, et condamne Israël pour continuer à mettre au point et à accumuler des arsenaux nucléaires. Le Mouvement demande aussi l'interdiction totale et complète de la fourniture à Israël de tous équipements, informations, matières et installations, ressources ou dispositifs liés au nucléaire et la fourniture d'une assistance dans les domaines scientifique ou technologique liés au nucléaire.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires expriment de nouveau leur vive inquiétude devant les deux décennies de retard pris dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, et ils appellent les coauteurs de cette résolution à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour qu'elle soit intégralement et immédiatement appliquée. Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au Traité sur la non-prolifération se déclarent une nouvelle fois profondément déçus par le fait que le Plan d'action de 2010 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'ait pas été mis en œuvre. Ils rejettent catégoriquement les prétendus obstacles à la mise en œuvre de ce plan d'action et de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Ces prétendus obstacles sont contraires à la lettre et à l'esprit de la résolution de 1995, qui constitue le mandat initial de création de ladite zone, et contreviennent également à l'accord collectif atteint pendant la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010.

La stabilité ne peut être atteinte dans une région où des déséquilibres massifs dans les capacités militaires sont maintenus, notamment par la possession d'armes nucléaires, qui permettent à une partie de menacer ses voisins et la région.

Rappelant l'opposition exprimée par les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada à la dernière séance de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties à ce Traité se déclarent déçus que, du fait de cette opposition, il n'y ait pas eu de consensus sur de nouvelles mesures relatives au processus tendant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Cela pourrait saper l'action menée en vue de

renforcer le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans son ensemble.

Le Mouvement des pays non-alignés souligne une nouvelle fois que les États coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient ont une responsabilité particulière dans la mise en œuvre de cette résolution. Le Mouvement redoute que la non-application persistante de la résolution de 1995, contrairement aux décisions prises durant les Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération concernées, ne sape l'efficacité et la crédibilité du Traité sur la non-prolifération et ne nuise à l'équilibre délicat de ses trois piliers. En effet, la prorogation illimitée du Traité, convenue à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, est indissolublement liée à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Le Mouvement réaffirme sa vive préoccupation devant le recours croissant à l'unilatéralisme et, à cet égard, souligne que le multilatéralisme et les solutions convenues dans un cadre multilatéral sont, conformément à la Charte des Nations Unies, la seule méthode viable pour traiter les questions de désarmement et de sécurité internationale. Le Mouvement des pays non alignés insiste par ailleurs sur sa position de principe contre l'emploi, ou la menace d'emploi, de la force contre l'intégrité territoriale de tout État.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle le succès des négociations entre la République islamique d'Iran et les gouvernements des E3+3, qui ont abouti, le 14 juillet 2015, à la version finale du Plan d'action global commun. Le Mouvement des pays non alignés souligne que cet accord montre une nouvelle fois que le dialogue et la diplomatie sont les moyens les plus adéquats de régler ces questions, ainsi que le Mouvement l'a toujours préconisé.

Le Mouvement estime que les zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba, ainsi que la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, de même que le statut de la Mongolie comme territoire exempt d'armes nucléaires, constituent des avancées et des mesures importantes pour renforcer le désarmement et la non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale. Dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires, il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires donnent à tous les États de la zone des assurances inconditionnelles contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires en toutes circonstances. Le Mouvement appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à

ratifier les protocoles à tous les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, à retirer toutes les réserves ou déclarations interprétatives qui seraient incompatibles avec leur objet et leur but, et à respecter le statut de dénucléarisation de ces zones.

Le Mouvement demande instamment aux États de conclure des accords librement consentis entre les États de la région concernée en vue de créer de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires dans les régions où il n'en existe pas, conformément aux dispositions du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2), et aux principes et directives adoptés par la Commission du désarmement de l'ONU en 1999.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés tient à réaffirmer l'importance des activités menées par l'Organisation des Nations Unies au niveau régional pour accroître la stabilité et la sécurité de ses États Membres, qui pourraient être considérablement renforcées par le maintien et la revitalisation des trois centres régionaux pour la paix et le désarmement.

M. Penaranda (Philippines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de mon propre pays, les Philippines.

L'ASEAN réaffirme l'importance de renforcer les efforts de coopération internationale dans le domaine de la non-prolifération, du désarmement et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ainsi que pour éliminer les armes de destruction massive. L'ASEAN estime que la force et la valeur du régionalisme résident dans son caractère inclusif, sa nature même, qui repose sur des règles, et l'accent mis sur l'avantage et le respect mutuels. Nous restons attachés à notre action collective en faveur des initiatives de désarmement régional, compte tenu des problèmes de sécurité de plus en plus complexes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Pour l'ASEAN, la transparence et les mesures de confiance, ainsi que les progrès sur la voie du désarmement régional, sont indispensables pour améliorer l'environnement de sécurité de la région de l'Asie et du Pacifique. Nous réaffirmons donc notre attachement aux obligations énoncées dans les traités de désarmement dont les États membres de l'ASEAN sont signataires, et nous apprécions la plate-forme de

dialogue régional qui vise à faciliter la mise en œuvre de nos engagements de manière équilibrée.

Nous réaffirmons notre détermination à préserver la région de l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme le prévoient le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et la Charte de l'ASEAN. Nous soulignons l'importance que revêt la mise en œuvre pleine et effective de ce Traité, notamment par le biais du Plan d'action visant à renforcer l'application du Traité pour la période de 2018 à 2022.

Nous réaffirmons notre détermination à collaborer en permanence avec les États dotés d'armes nucléaires et à intensifier les efforts actuels de l'ensemble des parties visant à régler toutes les questions en suspens, conformément aux objectifs et principes énoncés dans le Traité. Nous reconnaissons également l'importance des autres zones régionales exemptes d'armes nucléaires pour l'actuel régime mondial de non-prolifération, et nous continuons d'appuyer les efforts déployés pour créer de telles zones, en particulier au Moyen-Orient.

L'ASEAN continue d'entreprendre diverses activités concernant la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires, notamment le renforcement des capacités. Nous nous réjouissons à la perspective d'officialiser le partenariat entre l'ASEAN et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de promouvoir le renforcement de la coopération sur les questions relatives à la sûreté, à la sécurité et aux garanties nucléaires, y compris dans le domaine du renforcement des capacités. Nous nous félicitons du succès de la cinquième réunion annuelle du Réseau des organes de réglementation de l'ASEAN sur l'énergie atomique (ASEANTOM), du plan de travail quinquennal de l'ASEANTOM (2018-2022), et des négociations en cours sur les arrangements pratiques entre l'ASEAN et l'AIEA.

Au sujet des armes classiques, l'ASEAN apprécie grandement la contribution des centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, en particulier le centre Asie-Pacifique, en raison des initiatives de collaboration entreprises conjointement cette année avec certains pays de notre région et des États Membres partenaires des Nations Unies. Le Centre Asie-Pacifique a organisé une rencontre pour l'Asie du Sud-Est sur la violence armée et le trafic des armes légères dans une perspective soucieuse de la parité entre les sexes. Cette rencontre s'est tenue du 3 au 6 juillet 2018 à Bangkok, et elle a été financée par le Mécanisme de

financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements.

Nous nous félicitons des résultats positifs de la sixième réunion du Comité directeur du Centre régional de lutte antimines de l'ASEAN (ARMAC), qui s'est tenue à Phnom Penh le 29 mai 2018, et nous comptons bien consolider le Secrétariat permanent de l'ARMAC. En outre, nous nous félicitons de la signature, le 27 février, de l'accord entre le Cambodge et l'ARMAC concernant l'hébergement et l'octroi de privilèges et d'immunités à l'ARMAC, qui est entré en vigueur le 28 mars. Nous avons également noté la proposition du Cambodge d'accueillir en octobre un séminaire régional de l'ARMAC pour rendre le Centre pleinement et effectivement opérationnel, séminaire ayant pour titre « Appuyer les efforts régionaux dans la lutte contre les restes explosifs de guerre par une approche intégrée ».

Les ministres ont noté avec satisfaction les progrès réalisés par le Forum régional de l'ASEAN dans sa mission consistant à renforcer le dialogue et la coopération en matière de politique et de sécurité, et à promouvoir les mesures de confiance et la diplomatie préventive dans la région de l'Asie et du Pacifique, tandis qu'il célébrait en 2018 son vingt-cinquième anniversaire. La dixième réunion intersessions du Forum régional de l'ASEAN sur la non-prolifération et le désarmement, coprésidée par l'Indonésie, le Japon et la République de Corée, s'est tenue à Séoul les 5 et 6 avril.

L'ASEAN considère que l'élaboration d'initiatives concrètes, le renforcement des capacités et la garantie de la continuité des opérations dans le cadre de la coopération régionale sont essentiels à la réalisation de progrès sur les engagements en matière de désarmement à l'échelle mondiale. L'ASEAN reste déterminée à collaborer avec la communauté internationale dans cette entreprise.

M. Smith (Belize) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dans le débat thématique d'aujourd'hui consacré au désarmement régional et à la sécurité.

Les États membres de la CARICOM restent déterminés à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales par la mise en œuvre de leurs obligations régionales et par des mesures aux niveaux national et régional. La sécurité étant le quatrième pilier de notre processus d'intégration régionale, la CARICOM

s'efforce d'adopter des approches pratiques et novatrices pour collaborer avec d'autres États Membres et institutions, afin de lutter contre les menaces complexes et multidimensionnelles à la sécurité dans notre région.

Les États membres de la CARICOM restent déterminés à lutter contre le commerce illicite des armes à feu, qui continue d'avoir des conséquences désastreuses et durables sur nos pays. Comme la CARICOM l'a déjà mentionné, les armes à feu ont été responsables de 75 % des homicides en 2017. Nous saisissons en outre cette occasion pour rappeler que, comme le reconnaît la stratégie de lutte antiterroriste de la CARICOM,

« une stratégie efficace de lutte contre le terrorisme doit s'attacher à limiter l'accès des terroristes et des extrémistes violents aux armes à feu, aux munitions, aux explosifs et à leurs précurseurs ».

Pour appuyer nos efforts dans la lutte contre ce fléau des temps modernes, les partenariats ont joué un rôle essentiel dans le renforcement des capacités et des cadres. À cet égard, nous comptons parmi nos principaux partenaires des entités du système des Nations Unies, en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNLIREC).

En décembre 2018, l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité (IMPACS) de la CARICOM et l'UNLIREC accueilleront une réunion des autorités nationales sur les armes à feu en vue de faciliter et de renforcer la coopération entre les partenaires caraïbes et internationaux dans la lutte contre le trafic des armes à feu, notamment en matière d'expertise balistique. La CARICOM prend acte avec satisfaction des résultats du projet pluriannuel mis en place par l'UNLIREC, qui vise à renforcer la capacité des 14 États caraïbes à lutter contre le trafic d'armes de petit calibre grâce à une meilleure gestion des stocks d'armes et des procédures de destruction d'armes.

L'UNLIREC a également aidé les États membres de la CARICOM à renforcer les capacités de plus de 170 responsables du secteur de la sécurité des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Guyana, de la Jamaïque, de la République dominicaine, de Saint-Kitts-et-Nevis et de la Trinité-et-Tobago. En conséquence, la première « correspondance » potentielle dans les Amériques a été identifiée dans le Réseau d'information

ballistique d'INTERPOL en 2017 entre une arme à feu retrouvée au Belize et des marquages d'origine obtenus au Guatemala.

La participation des femmes et des jeunes au débat sur le désarmement est essentielle. Nous saluons donc l'initiative de l'UNLIREC de mobiliser plus de 400 jeunes de la région, notamment à la Trinité-et-Tobago, dans le but de définir quelque 200 indicateurs communautaires permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Nous nous félicitons que l'UNLIREC collabore avec ses autres partenaires pour organiser ces stages de formation dans notre région, et nous saisissons cette occasion pour remercier les États-Unis d'Amérique et le Canada de leur appui à cet égard.

Les partenariats ont également permis d'améliorer et d'étendre le système de renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) de la CARICOM afin d'y inclure tous les États membres et les États tiers intéressés. Le système RPCV de la CARICOM est le seul système multilatéral au monde qui permet aux États de vérifier la présence d'un suspect à bord d'un aéronef. Un système similaire, connu sous le nom de Système d'informations anticipées sur les marchandises de la CARICOM, a été mis en place pour permettre aux États membres de procéder au profilage des marchandises.

D'autre part, en juillet 2018, l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité (IMPACS) de la CARICOM, avec le soutien financier du dixième projet du Fonds européen de développement, a dispensé une formation sur les procédés à double coulée et fourni du matériel en la matière aux forces de l'ordre locales et aux examinateurs d'armes à feu à la Dominique, en Haïti, à Saint-Kitts-et-Nevis et au Suriname. L'exercice de renforcement des capacités ciblait ces États, étant donné que les autres États membres avaient récemment bénéficié d'une formation sur les procédés à double coulée. En conséquence, tous les États membres ont accès aux services d'un système intégré d'identification balistique.

La CARICOM est déterminée à mettre pleinement en œuvre son programme pour l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité afin de prévenir le transit, le transbordement, l'importation, l'exportation, la réexportation ou le courtage de matières à double usage pouvant servir à mettre au point des armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires et des éléments connexes. Nous nous

félicitons de la proche conférence régionale ayant pour titre « Saisir les chances, réduire les risques », qui se tiendra le mois prochain en Bolivie, au cours de laquelle les États partageront leurs meilleures pratiques concernant l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

L'objectif ultime de la mise en œuvre de la stratégie de la CARICOM en matière de criminalité et de sécurité est d'améliorer la sécurité des citoyens. Toutefois, les ressources limitées continuent d'entraver les efforts de notre région pour relever les divers défis complexes et multidimensionnels auxquels nous sommes confrontés en matière de sécurité. Pour y remédier, nous nous employons à établir des partenariats utiles et mutuellement bénéfiques afin de renforcer notre efficacité institutionnelle et nos capacités humaines s'agissant de faire face aux problèmes régionaux et mondiaux complexes auxquels nous sommes confrontés. À cet égard, nous tenons à remercier nos divers partenaires, les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les organisations de la société civile, qui fournissent les ressources financières, techniques et autres nécessaires à notre région pour atteindre ses objectifs stratégiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Vlădulescu (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que la République de Moldova, souscrivent à cette déclaration.

Le conflit syrien est entré dans sa huitième année de violence continue et généralisée, marquée par des violations persistantes et brutales des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et par l'utilisation répétée d'armes chimiques par le régime syrien et par Daech. Nous devons tous nous rappeler que le régime syrien porte l'écrasante responsabilité de la situation humanitaire catastrophique dans le pays et des souffrances du peuple syrien.

L'Union européenne réaffirme qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit syrien. Seule une solution politique conforme à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité peut apporter la paix à la Syrie et à son peuple. Nous condamnons avec la plus grande fermeté toutes les attaques, tant intentionnelles

qu'aveugles, contre les populations et les infrastructures civiles – hôpitaux et écoles – qui vont à l'encontre du droit international humanitaire. Nous insistons sur le fait que le droit international humanitaire est applicable et contraignant en ce qui concerne l'emploi de toutes les armes. L'utilisation de barils explosifs, de bombes à sous-munitions et d'armes incendiaires en Syrie pourrait constituer des crimes de guerre.

Nous réitérons notre condamnation la plus ferme de l'emploi d'armes chimiques par les forces armées syriennes dans au moins quatre cas, qui ont été confirmés par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, et par Daech dans au moins deux cas. Il ne peut y avoir d'impunité, et les responsables doivent rendre des comptes. Dans ce contexte, nous appuyons la récente décision de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques de renforcer la capacité de l'OIAC d'identifier les personnes responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie et de mettre en place un mécanisme universel d'attribution des responsabilités.

L'Union européenne a imposé des mesures restrictives supplémentaires à l'encontre de hauts fonctionnaires et de scientifiques syriens pour leur rôle dans le développement et l'emploi d'armes chimiques. Le 15 octobre 2018, les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont adopté un nouveau régime de mesures restrictives pour lutter contre l'emploi et la prolifération des armes chimiques.

En outre, la Syrie ne respecte toujours pas l'Accord de garanties qu'elle a conclu au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'Union européenne déplore le manque d'engagement de la Syrie à résoudre toutes les questions en suspens en pleine coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et appelle la Syrie à signer et à ratifier le Protocole additionnel sans plus tarder.

L'Union européenne se félicite des efforts diplomatiques en cours avec la République populaire démocratique de Corée, qui ont contribué à apaiser les tensions. Elle exhorte la République populaire démocratique de Corée à saisir cette occasion historique et à participer sérieusement aux négociations de suivi en vue d'instaurer une paix et une sécurité durables dans la péninsule coréenne. Il est essentiel que la République populaire démocratique de Corée s'engage sur la voie crédible d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible et de l'abandon de ses autres programmes

d'armes de destruction massive. Tant que la République populaire démocratique de Corée n'aura pas pris de mesures concrètes en vue de la dénucléarisation, nous continuerons d'appliquer strictement les sanctions en vigueur, et nous appelons tous les États à faire de même.

Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de maintenir la suspension déclarée des essais d'armes nucléaires et des tirs de missiles balistiques, de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des multiples résolutions du Conseil de sécurité, notamment en se conformant de nouveau, dans les plus brefs délais, au TNP et aux garanties de l'AIEA, et de signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sans plus tarder.

Nous rappelons que le Plan d'action global commun, approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2231 (2015), est un élément clef de l'architecture mondiale de non-prolifération et un grand accomplissement de la diplomatie multilatérale. À ce sujet, l'Union européenne regrette profondément le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun. Comme l'AIEA l'a confirmé, l'Iran a continué d'honorer ses engagements liés au nucléaire, et il doit continuer à le faire.

Outre le respect par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire, la levée des sanctions constitue un élément essentiel du Plan d'action global commun. Des travaux sont en cours en vue de constituer une entité juridique permettant aux entreprises européennes de poursuivre leur commerce légitime avec l'Iran, conformément à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous appelons l'Iran à jouer un rôle constructif dans la région et à ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques qui soit incompatible avec la résolution 2231(2015) du Conseil de sécurité, et à cesser le transfert d'armes, qui est interdit par les résolutions du Conseil, notamment la résolution 2216 (2015).

La prolifération des missiles balistiques, en particulier ceux qui sont capables de servir de vecteurs à des armes de destruction massive, est un facteur de déstabilisation dans de nombreuses régions. L'Union européenne est particulièrement préoccupée par la poursuite des activités liées aux missiles balistiques non seulement par la République populaire démocratique de Corée et l'Iran, mais aussi par la Syrie. L'adhésion de tous les États au Code de conduite de La Haye renforcerait la confiance, encouragerait la retenue et instaurerait plus de stabilité et de sécurité pour tous.

L'Union européenne réaffirme son plein appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, ainsi que de leurs vecteurs, au Moyen-Orient. Nous considérons que la résolution sur le TNP de 1995 restera d'actualité tant que ses buts et objectifs n'auront pas été atteints et appuyons fermement le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en 2010 concernant le Moyen-Orient. Nous restons convaincus que le dialogue et la confiance entre toutes les parties prenantes sont le seul moyen viable de progresser vers une conférence constructive à laquelle prendraient part tous les États du Moyen-Orient, sur la base d'accords librement conclus par eux. Nous continuons d'appeler tous les États de la région qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques.

L'Union européenne reconnaît l'intérêt légitime des États non dotés d'armes nucléaires à recevoir des États qui en sont dotés des garanties de sécurité sans équivoque dans le cadre d'arrangements contraignants et convenus en matière de sécurité. Elle demande à tous les États dotés d'armes nucléaires de confirmer les garanties de sécurité existantes et de signer et ratifier les protocoles pertinents aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires.

L'ordre de sécurité européen repose sur les principes de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États, de l'inviolabilité des frontières, du règlement pacifique des différends et du droit des pays de décider librement de leur propre avenir. Malheureusement, ces principes fondamentaux, établis de longue date, de la sécurité européenne n'ont pas été respectés par tous.

L'Union européenne rappelle que la Russie s'est explicitement engagée à ne pas avoir recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou la souveraineté de l'Ukraine au titre du Mémorandum de Budapest de 1994 concernant les garanties de sécurité. Nous appelons la Russie à honorer et remplir cet engagement.

L'Union européenne réaffirme son attachement sans faille à l'indépendance et à la souveraineté de l'Ukraine, ainsi qu'à son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous continuons de condamner et ne reconnaitrons pas

l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol. En l'absence de progrès dans la mise en œuvre des Accords de Minsk, les dirigeants de l'Union européenne ont convenu, en juin 2018, d'étendre les sanctions économiques visant certains secteurs de l'économie russe. En outre, notre liste d'interdictions de visa a été élargie. Nous demeurons profondément préoccupés par la poursuite des combats et les pertes en vies humaines dans l'est de l'Ukraine, ainsi que par les informations faisant état de la présence de matériel et de personnel militaires provenant de Russie dans les zones contrôlées par les séparatistes. Nous appelons toutes les parties à mettre en œuvre rapidement les accords de Minsk et à honorer intégralement leurs engagements en vue de parvenir à une solution politique durable.

Nous encourageons tous les États Membres de l'ONU à œuvrer activement à la solution des problèmes d'instabilité et d'insécurité régionales, ainsi que des situations de conflit qui sont souvent à l'origine des programmes d'armement. L'Union européenne soutient fermement la mise en place de mesures régionales et sous-régionales de confiance et de sécurité, qui constituent un outil important pour renforcer la confiance, améliorer la transparence et la prévisibilité dans le domaine militaire, éviter les conflits et maintenir la stabilité.

Les pays européens ont grandement bénéficié de la maîtrise des armes classiques et des mesures de confiance et de sécurité prises sous les auspices de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en particulier des engagements pris dans le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, le Document de Vienne, le Traité « Ciel ouvert », le Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, le Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles et le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. Nous soulignons qu'il importe de mettre pleinement en œuvre ces engagements.

L'Union européenne appuie les activités de l'OSCE relatives à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et à la sécurité et la sûreté chimiques en Ukraine, ainsi que la lutte contre le trafic et l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre et de stocks de munitions classiques dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine et en Géorgie.

La version intégrale de la déclaration de l'Union européenne sera téléchargée sur PaperSmart.

M. Carrillo Gómez (Paraguay) (*parle en espagnol*) : L'affaiblissement des initiatives de désarmement et de non-prolifération régionale constitue une menace pour la paix et la sécurité mondiales. Le Paraguay appelle les États d'Amérique latine et des Caraïbes à redoubler d'efforts pour relever les défis communs de la région; continuer d'orienter leurs ressources économiques, intellectuelles et autres vers des objectifs pacifiques et le développement socioéconomique de leurs peuples; et décourager les courses aux armements qui pourraient exacerber le risque d'affrontement armé dans la région.

L'Amérique latine et les Caraïbes sont une zone de paix, exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous demandons que soit relancé l'appel de notre région à promouvoir la paix, le désarmement et la non-prolifération, en maintenant les armements et les forces militaires au niveau le plus bas possible. Nous rappelons l'importance d'une participation égale des femmes aux processus de désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements dans la région.

Le Paraguay reconnaît et salue le travail accompli par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'Organisation des États américains, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Marché commun du Sud s'agissant de promouvoir la coopération internationale et les relations amicales entre États, notamment pour échanger des informations et des données d'expérience aux fins de l'adoption de normes et de mécanismes conjoints, du développement des ressources humaines, du contrôle de la fabrication, du commerce, des transferts et de l'enregistrement des armes, munitions, explosifs et autres éléments connexes, aussi bien que pour lutter, de façon globale, contre les aspects illégaux de ces activités et contre la criminalité transnationale, y compris le terrorisme.

La délégation paraguayenne salue également et remercie les voix de la société civile et le monde universitaire d'Amérique latine et des Caraïbes qui prônent le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

M. Hassan (Égypte) (*parle en anglais*) : Le Moyen-Orient reste l'une des régions les plus instables du monde. La situation continue de s'aggraver avec l'extension sans précédent des conflits, des guerres

par adversaires interposés, du terrorisme et des violences confessionnelles.

Le deuxième alinéa du préambule du document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, que l'Assemblée a adopté par consensus en 1978, dispose que « le désarmement et la limitation des armements [...] sont essentiels [...] pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales » (*résolution S-10/2*). Le même document indique également, au paragraphe 13, que

« La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes [...] ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique. Une paix réelle et durable ne peut être instaurée que grâce à l'application effective du système de sécurité prévu dans la Charte des Nations Unies et une réduction rapide et substantielle des armements et des forces armées » (*ibid.*).

Aujourd'hui, en 2018, certains continuent d'affirmer que la paix et la sécurité peuvent être instaurées au Moyen-Orient par la dissuasion et l'accumulation d'arsenaux au lieu de s'engager à mettre en place une architecture de sécurité équitable qui assure la sécurité collective, en collaboration, de tous les États et peuples de la région.

Des mesures sérieuses en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient auraient pu épargner au monde et à la région les récents incidents liés à leur utilisation effective et de plusieurs cas d'agression militaire illégitime, ainsi que des préoccupations chroniques, liées à certains pays, d'assister à leur prolifération.

Outre son engagement en faveur d'une paix durable et juste au Moyen-Orient, l'Égypte a participé de manière constructive à tous les efforts internationaux visant à faire face aux problèmes liés à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération dans la région. Sur la base de nos expériences antérieures avec plusieurs tentatives infructueuses, nous sommes fermement convaincus que l'ONU représente le cadre approprié où les États de la région peuvent élaborer et négocier une telle architecture de sécurité et de maîtrise des armements, qui serait propice à une paix durable.

Les tentatives précédentes de lancement de telles négociations ont été bloquées en raison du manque de volonté politique de la part de ceux qui continuent à ignorer sciemment la gravité de la détérioration des conditions de sécurité dans la région et le caractère inévitable de nouvelles conséquences catastrophiques. La région connaît déjà un nouveau chapitre d'une course aux armements extrêmement alarmante, et nous ne pouvons pas continuer à regarder sans rien faire, les mains liées.

Nous exhortons tous les États Membres à appuyer les initiatives pertinentes et à honorer les accords précédents et les engagements sans équivoque. Manquer une autre occasion de s'engager dans un processus constructif, inclusif et consensuel ne signifiera qu'un appel à la poursuite de la violence, du chaos et de la course aux armements.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États fondent leurs décisions concernant la dissuasion et la défense sur leur perception de l'environnement sécuritaire. L'initiative des États-Unis visant à créer les conditions d'un désarmement nucléaire reflète cette réalité en reconnaissant que la réduction des tensions et des conflits régionaux contribuera à créer les conditions propices au progrès du désarmement nucléaire. Je vais donner quelques exemples.

En Asie de l'Est, des progrès ont commencé à modifier l'environnement sécuritaire régional, mais il reste encore beaucoup à faire. L'année dernière, à la même époque, les tirs de missiles illégaux, non déclarés et déstabilisateurs de la Corée du Nord et son sixième essai nucléaire en septembre 2017 étaient au centre de nos préoccupations et constituaient une grave menace pour la communauté internationale. Cette année, nous nous réunissons dans le cadre d'un dialogue entre les États-Unis et la Corée du Nord visant à faire que la Corée du Nord remplisse son engagement d'achever la dénucléarisation. L'objectif des États-Unis demeure une dénucléarisation définitive et pleinement vérifiée de la Corée du Nord, et tout allègement prématuré des pressions économiques ou diplomatiques réduirait les chances d'atteindre cet objectif. En s'acquittant de son obligation d'éliminer ses programmes nucléaires et de missiles balistiques en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, la République populaire démocratique de Corée pourra enfin réaliser son vœu de sécurité et de prospérité.

La Chine continue d'investir des ressources considérables dans le maintien et la modernisation de sa

force nucléaire. La Chine poursuit la mise au point d'une nouvelle génération de vecteurs nucléaires dans ses efforts pour établir une triade nucléaire, y compris des missiles de prochaine génération et un bombardier stratégique furtif et à longue portée. Cette évolution s'accompagne d'investissements importants pour moderniser les forces militaires et de soutien conventionnelles de la Chine. La modernisation militaire chinoise reste essentiellement centrée sur la dégradation des avantages opérationnels et technologiques fondamentaux des États-Unis, afin de faire pression sur leurs alliés et partenaires et, à terme, d'établir leur hégémonie dans la région. Le manque de transparence de la Chine en ce qui concerne la portée et l'ampleur de son programme de modernisation risque de déstabiliser la région et, conjugué à des mesures de plus en plus énergiques au niveau régional, menace de saper la stabilité régionale et d'empoisonner le climat propice aux progrès du désarmement nucléaire.

Réduire le danger nucléaire en Asie, où se trouvent plusieurs États possédant des armes nucléaires, est essentiel pour la sûreté et la sécurité de la région et du monde. Les États-Unis exhortent tous les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve de retenue en ce qui concerne les capacités nucléaires et de missiles, et encouragent les efforts visant à promouvoir le renforcement de la confiance et à décourager les actions déstabilisatrices.

Le Moyen-Orient demeure également une région où de graves problèmes de sécurité persistent. Le Plan d'action global commun ne nous a pas mis en position de contrer les agissements malveillants de l'Iran et n'a pas mis une capacité nucléaire définitivement hors de portée. La théorie selon laquelle le Plan d'action global commun contribuerait à la paix et à la sécurité régionales et internationales s'est effondrée. En effet, le régime iranien a utilisé les avantages économiques qu'il a tirés du Plan d'action pour financer ses activités déstabilisatrices en Syrie, au Yémen, en Iraq et ailleurs.

Le Président Trump a clairement indiqué que les États-Unis étaient prêts à négocier un nouvel et meilleur accord qui répondrait de manière globale à nos préoccupations et intégrerait pleinement l'Iran sur les plans politique et économique dans la communauté des nations, à condition que l'Iran soit disposé à modifier son comportement et à prendre des mesures durables qui démontrent que son programme nucléaire restera à jamais exclusivement pacifique. Entre-temps, l'Iran doit respecter ses obligations découlant des accords de garanties et coopérer pleinement avec l'Agence

internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour toutes les demandes d'information et d'accès. Pour véritablement contribuer à la paix et à la sécurité dans la région, tout accord doit également tenir compte de la mise au point et de la prolifération des missiles par l'Iran, des préoccupations de longue date concernant les droits de l'homme, de son respect de la Convention sur les armes chimiques, de son soutien au terrorisme, des prises d'otages et de la déstabilisation de ses voisins.

La violation continue par la Syrie de ses obligations internationales constitue une menace grave et déstabilisatrice pour la région et le monde. Sept ans après que le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a constaté pour la première fois que la Syrie ne respectait pas son accord de garanties pour la construction d'un réacteur de production de plutonium non déclaré à Deir el-Zor, la Syrie refuse toujours de coopérer à l'enquête de l'AIEA. En outre, l'utilisation d'armes chimiques par le régime d'Assad constitue une violation flagrante de la Convention sur les armes chimiques et sape la norme mondiale de longue date contre l'emploi d'armes chimiques. La sécurité exige le respect des accords et obligations internationaux, et tous les États ont intérêt à ce que la Syrie respecte ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la Convention sur les armes chimiques.

Les États-Unis continuent d'appuyer l'objectif d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient, parallèlement à une paix régionale globale et durable. Nous restons toutefois convaincus que les arrangements et les modalités de négociation d'une telle zone devraient être convenus entre tous les États de la région et non imposés de l'extérieur, conformément à la pratique internationale concernant ces zones. Cela devrait être vrai à chaque étape, et pas seulement à la conclusion des négociations. C'est pourquoi nous rejetons fermement les efforts déployés par le Groupe des États arabes pour utiliser cette instance en vue de dicter les conditions et les modalités de la création d'une telle zone au moyen de propositions coûteuses et politiquement motivées qui ne bénéficient pas d'un consensus dans la région. Si le Groupe des États arabes décide d'aller de l'avant avec son projet de décision non constructif, nous exhortons tous les États à se joindre à nous en votant contre. Les États-Unis sont prêts à appuyer toute proposition régionale qui recueille le consensus de tous les États de la région et qui est fondée sur un dialogue direct et inclusif.

Les États-Unis sont également profondément préoccupés par les actions de la Russie, qui visent à saper la sécurité en Europe et qui rendent les progrès en matière de désarmement moins probables. La violation par la Russie de ses obligations au titre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, ses actions déstabilisatrices et illégales en Ukraine, sa défense éhontée de l'utilisation répétée d'armes chimiques par le régime d'Assad et ses actions agressives dans l'espace sont des préoccupations de longue date qui restent sans réponse. Au cours de l'année passée, la Russie a utilisé des armes chimiques au Royaume-Uni et a eu la témérité d'attribuer la responsabilité de cette attaque au Royaume-Uni et à d'autres pays européens.

Aucun d'entre nous ne doit nourrir l'illusion que l'objectif à long terme de la paix et de la sécurité d'un monde sans armes nucléaires peut être atteint sans faire le travail difficile et nécessaire pour relever ces défis sécuritaires. Nous encourageons tous les États à se joindre à nous pour redynamiser ce travail en engageant un dialogue réaliste sur le monde tel qu'il est et sur les mesures que nous pouvons prendre pour en faire le monde que nous aimerions qu'il soit.

M. Syrymbet (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le désarmement général et le maintien de la sécurité mondiale sont des processus étroitement liés et interdépendants, et pour les faire progresser à l'échelle mondiale, nous avons tout d'abord besoin des efforts sincères des États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour œuvrer au niveau régional en faveur de ces visions de longues dates. Il est très préoccupant que l'instabilité et les tensions croissantes persistent dans diverses régions du monde, compromettant ainsi la réalisation des objectifs de désarmement et de sécurité sur le plan régional.

Comme d'autres délégations, nous pensons que la situation en Asie du Nord-Est et au Moyen-Orient, ainsi que dans d'autres régions du monde, comporte un risque élevé d'instabilité et de conflit. Nous devons donc absolument ramener la confiance politique et le dialogue permanent et inclusif dans les affaires internationales afin de ne pas mettre en péril la sécurité et l'avenir de l'humanité. À cet égard, nous nous félicitons de l'évolution positive en cours dans la péninsule coréenne, qui prouve la pertinence et l'importance de cette approche. Le Kazakhstan demande à tous les États Membres d'appuyer les communications existantes entre les parties concernées en vue d'une

dénucléarisation totale et irréversible de la péninsule coréenne dès que possible.

Dans le même temps, la question du Moyen-Orient exige notre attention immédiate. La création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient est une étape essentielle pour assurer une paix et une stabilité durables dans la région.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est l'un des moyens les plus efficaces de renforcer le désarmement et de prévenir la prolifération. En tant qu'État partie au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, le Kazakhstan est donc déterminé à consolider les efforts de tous les pays constituant des zones exemptes d'armes nucléaires afin d'élargir et de créer de nouvelles zones dans le monde et de favoriser la coopération entre eux.

En ce qui concerne le Plan d'action global commun, le Kazakhstan est favorable à la préservation et à la poursuite de la mise en œuvre sans faille de l'accord. Nous ne voyons pas d'autre solution. Ce document multilatéral historique a rempli sa mission première en incitant l'Iran à choisir d'être un pays exempt d'armes nucléaires. Le plein respect du Plan d'action global commun a eu une incidence notable sur la normalisation de la situation dans la région et au-delà. Malgré quelques complications liées aux obligations de la part de certaines parties à l'accord, nous espérons que nous pourrions parvenir à son application intégrale.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Service du désarmement régional du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et aux trois Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement pour leur précieuse contribution au désarmement mondial et à la paix et la sécurité internationales. En particulier, nous voudrions souligner notre coopération avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique en appui à ses activités de sensibilisation. Le mois dernier, avec l'aide généreuse de l'Union européenne et du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, Astana a accueilli un atelier régional commun sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, qui a permis aux États de la région Asie-Pacifique d'échanger des idées et de contribuer au processus d'élaboration d'un futur traité. Cet atelier nous semble être un élément important de la réalisation de l'objectif d'élimination totale des armes nucléaires.

Nous appuyons également activement le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement du Bureau des affaires de désarmement, pour la formation de futurs jeunes champions et défenseurs du désarmement, et nous y contribuons. Ce programme est un dispositif direct par lequel l'on attire de jeunes administrateurs, avec leur dynamisme, leur créativité et leur énergie, pour les impliquer dans l'action multilatérale collective sur le désarmement et la sécurité.

Le Kazakhstan est déterminé à faire avancer les questions de désarmement régional et les considère comme un élément essentiel de l'édification d'un monde sûr et stable.

M. Kafle (Népal) (*parle en anglais*) : Le Népal s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Népal est fermement convaincu que les approches régionale et mondiale du désarmement et de la non-prolifération se complètent et doivent être poursuivies simultanément. Comme indiqué dans le Programme de désarmement du Secrétaire général, nous devons encourager le renouvellement de la coopération et du dialogue, en particulier à l'échelle régionale, pour ce qui est de réduire les dépenses militaires et d'instaurer la confiance.

Ma délégation estime également que les femmes, les jeunes et les organisations non gouvernementales sont des partenaires importants des mécanismes de désarmement régionaux. Ils sont de véritables agents de changement, du fait de leur capacité à convaincre les décideurs gouvernementaux. Le Népal encourage les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement à établir des partenariats constructifs avec eux.

Le volet officiel du désarmement et de la non-prolifération devrait être complété par un second volet qui contiendrait des outils servant à l'élaboration de mesures de confiance novatrices.

L'éducation en matière de désarmement contribue à modifier la position fondamentale des populations et des décideurs vis-à-vis de la paix et la sécurité. Les Centres régionaux doivent donc être encouragés à diffuser des informations et à développer des modules éducatifs pour les différents groupes d'âge. À cet égard, le Gouvernement népalais a élaboré, avec l'appui du

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, des manuels scolaires sur la paix et le désarmement destinés aux élèves de la 4^e jusqu'à la 2nde. Il convient de renforcer davantage les Centres régionaux, de leur accorder les ressources appropriées et de les développer, car ils sont dépositaires des meilleures pratiques s'agissant des efforts régionaux de désarmement. De même, les Centres régionaux eux-mêmes peuvent mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements tirés de leur expérience, que chacun peut appliquer ensuite dans son contexte géographique respectif.

Depuis la fin des années 80, en partenariat avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, le Népal coordonne des réunions et le dialogue au niveau régional dans le cadre du Processus de Katmandou. Le Népal réaffirme l'importance de tels dialogues régionaux pour promouvoir l'entente, la coopération et le renforcement de la confiance dans le domaine de la paix et du désarmement, dans la région et au-delà. Le Népal remercie le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique de l'appui fourni aux États Membres de la région dans le renforcement de leurs capacités et dans la mise en œuvre des programmes d'action relatifs au désarmement et à la non-prolifération. Ma délégation encourage les États Membres de la région à déterminer leurs domaines d'intérêt et à travailler avec le Centre à l'avenir.

Nous saluons également la contribution apportée par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique à la réalisation de l'objectif de développement durable 16, ainsi que à la promotion de la participation des femmes et des jeunes, notamment par le biais des universités et des écoles, dans ses activités de désarmement et de non-prolifération. Ma délégation félicite également le Centre d'avoir organisé des activités de sensibilisation auprès de la jeunesse dans le cadre de la commémoration du dixième anniversaire de son installation à Katmandou.

Le Népal se félicite du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/73/126, qui rend compte des activités menées du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Le Népal se fait également l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux pays et aux organisations non gouvernementales de la région et au-delà, pour qu'ils fournissent des

contributions volontaires au Centre pour assurer la viabilité de ses activités et opérations et pour lui permettre d'accomplir le mandat que lui a confié de l'Assemblée générale.

En tant que pays hôte du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, le Népal a présenté un projet de résolution publié sous la cote A/C.1/73/L.38, pour examen par la Première Commission. Nous sommes certains que, comme les années précédentes, nous pourrions compter sur l'appui précieux de toutes les délégations aux fins de l'adoption de ce projet de résolution par consensus.

M. Hwang (France) : La France s'associe pleinement au discours prononcé au nom de l'Union européenne. J'y ajoute quelques remarques à titre national.

La dimension régionale des travaux de la Première Commission revêt, pour ma délégation, une grande importance. Au niveau régional, les anciens adversaires ont appris à travailler ensemble pour construire un voisinage de paix. Ce sont de bonnes pratiques ambitieuses susceptibles d'inspirer les travaux que nous menons dans les enceintes onusiennes et au sein des conventions de désarmement à vocation universelle.

L'Union européenne en est le meilleur exemple. Elle est parvenue à tirer les leçons d'un passé douloureux pour construire une paix durable en inventant un nouveau mode de gouvernance des divergences. Elle apporte aux États tiers une politique de voisinage et de coopération et met cette expérience au profit de ses partenaires. À titre d'exemple, la France participe activement au programme d'assistance de l'Union européenne destiné à favoriser l'entrée en vigueur, l'universalisation rapide et la mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes. Dans ce cadre, la France a notamment organisé cette année des ateliers, des visites d'étude et d'autres activités connexes au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Nigéria, au Sénégal, en Sierra Leone, au Togo ainsi qu'aux Philippines.

La mobilisation de la communauté internationale contre la menace posée par le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre armes (ALPC) constitue un bon exemple de complémentarité entre initiatives mondiales et régionales. Au niveau mondial, le Programme d'action relatif aux armes légères fournit un cadre général pour la lutte contre le trafic d'ALPC et encourage aussi fortement la coopération à tous les

niveaux. La France, en présidant la troisième conférence d'examen du Programme d'action sur les armes légères, a démontré son plein engagement dans cette voie.

Au niveau régional, la coopération est essentielle contre les trafics d'ALPC, car elle a une nature largement transfrontalière. La France est impliquée très activement, avec, par exemple, des actions dans la région sahélo-saharienne dans la lutte contre les nombreux trafics transfrontaliers et, en tout premier lieu, celui des armes, munitions et explosifs. L'opération Serval a conduit à la saisie de 200 tonnes d'armes et de munitions en 2013 et 2014. Depuis, l'opération Barkhane a continué de saisir chaque année plusieurs tonnes d'armes et de munitions, contribuant à la lutte contre le trafic d'ALPC et à la désorganisation des flux d'armes aux mains des groupes terroristes.

Ces initiatives françaises au niveau régional sont loin d'être les seules. On peut également citer la révision de la stratégie de l'Union européenne sur la lutte contre les trafics d'ALPC, ou encore les efforts de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour encourager les bonnes pratiques en matière de désactivation des ALPC.

Enfin, au niveau sous-régional, la France soutient aussi le Centre de perfectionnement aux actions postconflituelles de déminage et de dépollution de Ouidah, au Bénin. Celui-ci a une vocation régionale et permet de soutenir nos partenaires africains dans leur capacité d'évaluation, de mise en norme et de gestion des ALPC ou des stocks de munitions.

À l'échelle du continent européen, la France, comme les autres États membres de l'Union européenne apporte, un soutien à la mise en œuvre des mesures de transparence et de confiance militaire adaptées à sa situation géostratégique. Elle s'engage activement dans le dialogue dit structuré, visant à les renforcer au sein de l'OSCE. Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe aura permis la destruction de nombreux équipements. Mon pays ne se résout pas à le voir dépérir et appelle les parties à créer les conditions pour revenir à sa mise en œuvre pleine et entière.

Nous exprimons également nos préoccupations quant aux divergences de mise en œuvre du Traité « Ciel ouvert » et engageons les États parties à rechercher de bonne foi des solutions pour cet instrument, qui est l'un des fondements de l'architecture de la sécurité européenne. Le Document de Vienne, pour sa part, constitue un instrument de confiance autant

que de transparence et de réduction des risques. Ma délégation souhaite poursuivre avec tous les pays concernés le renforcement et la modernisation de ce texte pour l'adapter à l'évolution des doctrines et des équipements militaires.

D'autres instruments ont recueilli le consensus au sein de l'OSCE, notamment sur la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive ou les menaces transversales, la cybersécurité, la gestion des ALPC et des stocks de munitions. Ils sont étudiés de près par les partenaires méditerranéens ou asiatiques de l'OSCE comme autant de bonnes pratiques adaptables à leur environnement régional spécifique.

Le Président : Je donne la parole au représentant de l'Algérie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.30.

M. Khaldi (Algérie) (*parle en anglais*) : L'Algérie s'associe à la déclaration qui a été faite au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle qui sera faite au nom de la Ligue des États arabes. Compte tenu de l'importance particulière du désarmement et de la sécurité sur le plan régional, ma délégation voudrait faire les observations suivantes.

L'Algérie demeure fermement résolue à promouvoir la paix et la sécurité aux niveaux régional et international, dans l'esprit du principe directeur fondamental qui continue de sous-tendre sa politique étrangère sur la scène mondiale. C'est pourquoi l'Algérie est un ardent défenseur du dialogue, de la coopération et de la solidarité dans le cadre traditionnel de son appartenance à l'ONU. Dans cet esprit, mon pays tient à souligner une fois encore l'importance du Traité de Pelindaba, qui est un instrument de référence dont la mise en œuvre intégrale et scrupuleuse renforcera sans aucun doute la paix et la sécurité aux niveaux régional et mondial. L'Algérie demeure toutefois vivement préoccupée par le fait qu'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient demeure hors de portée. C'est dans ce contexte que le Groupe des États arabes a déposé le projet de décision A/C.1/73/L.22, sur la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, sur la base d'arrangements mutuellement convenus entre les parties.

Face à la détérioration de la sécurité dans son voisinage, l'Algérie a alerté la communauté internationale à plusieurs reprises sur les risques liés

à la prolifération non réglementée et incontrôlée de tous les types d'armements classiques dans les régions de l'Afrique du Nord, du Sahel et de la Méditerranée. En effet, l'Algérie est fermement résolue à renforcer la stabilité et la sécurité au-delà de ses frontières, en collaborant étroitement avec ses pays voisins aux fins d'un avenir meilleur pour tous les peuples de la région. À cet égard, mon pays demeure fermement convaincu qu'une solution politique, obtenue par la voie d'un dialogue global et d'une réconciliation nationale entre tous les Libyens, constitue le seul moyen de régler la crise en Libye. Nous exhortons donc la communauté internationale à déployer tous les efforts politiques et diplomatiques nécessaires pour appuyer, encourager et promouvoir une solution nationale et inclusive pour la Libye.

En ce qui concerne la situation au Mali, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger demeure le seul cadre de référence pour le Gouvernement malien, les autres parties maliennes et la communauté internationale. Mon pays est fermement résolu à assurer la bonne mise en œuvre de l'Accord et continue donc de jouer un rôle clef à cet égard en présidant le Comité de suivi.

La délégation algérienne se félicite du rapport du Secrétaire général, intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée » (A/73/94), qui contient les vues des États Membres sur les moyens de renforcer la sécurité et la coopération dans la région. Je saisis cette occasion pour remercier les États Membres qui ont contribué à la mise en œuvre de la résolution 72/69.

Compte tenu de la politique méditerranéenne que nous menons, qui est fondée sur les principes de coopération, de bon voisinage et de respect mutuel, l'Algérie a, comme les années précédentes, l'honneur de présenter à la Première Commission et à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session le projet de résolution A/C.1/73/L.30 au titre du point 106 de l'ordre du jour et intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ». À cet égard, la délégation algérienne et les auteurs du texte comptent sur l'appui de tous les États Membres en vue de son adoption par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Pakistan, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/73/L.5, A/C.1/73/L.6 et A/C.1/73/L.7.

M. Ahmed (Pakistan) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est depuis longtemps consciente de ce que la paix et la sécurité mondiales dépendent dans une large mesure de la stabilité aux niveaux régional et sous-régional. Compte tenu du lien complexe existant entre la stabilité régionale et la paix internationale, la Charte des Nations Unies reconnaît et prévoit des arrangements régionaux pour garantir la paix et la sécurité mondiales. Dans la période de l'après-guerre froide, la plupart des menaces à la paix et à la sécurité sont nées principalement entre des États situés dans une même région ou sous-région. À cette fin, les efforts déployés aux niveaux international et bilatéral en faveur du désarmement et de la maîtrise des armements sont donc renforcés et appuyés par les approches régionales

Dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ainsi que dans les résolutions adoptées par la Commission du désarmement et la Première Commission, la nécessité de suivre simultanément des démarches régionales et mondiales est maintes fois soulignée, notamment en ce qui concerne les accords conclus en matière de désarmement et de limitation des armements. Par ces mécanismes et ces cadres normatifs, la communauté internationale a approuvé deux instruments largement reconnus et vérifiés : la maîtrise des armes classiques et les mesures de confiance, notamment aux niveaux régional et sous-régional. Les ressources allouées aux armes et aux systèmes d'armes pourraient être consacrées au développement économique et social et à la protection de l'environnement pour le bien de tous les peuples. Plusieurs régions du monde ont bénéficié de l'application de principes et de directives en matière de maîtrise des armements classiques et élaboré des mesures de confiance appropriées.

Il convient de rappeler et de réitérer certains des principes fondamentaux pertinents arrêtés par l'ONU, notamment le maintien de l'équilibre des capacités de défense des États au plus bas niveau d'armement et de forces militaires, la responsabilité particulière des États dotés d'importants moyens militaires et des États possédant les capacités militaires les plus importantes dans la promotion des accords de sécurité régionale, la sécurité non diminuée au niveau d'armement le plus bas, et la recherche de mesures de désarmement de manière équitable et équilibrée. Les arrangements régionaux pour le désarmement et la limitation des armements doivent s'attaquer en priorité aux capacités militaires et aux déséquilibres les plus déstabilisateurs

dans les domaines classiques et non classiques. Dans les régions en proie à des tensions et à des différends, il est impératif de parvenir à un équilibre stable des forces et des armes classiques par le biais d'initiatives régionales de coopération.

Les mesures de confiance ont, au fil des ans, prouvé leur efficacité aux niveaux régional et sous-régional, en particulier dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Elles ont également une corrélation positive avec la paix et la sécurité internationales. Comme l'affirment les résolutions de l'Assemblée générale et les directives de la Commission du désarmement, les mesures de confiance au niveau régional doivent être adaptées aux spécificités de la région et consister, dans un premier temps, en des dispositions simples favorisant la transparence, l'ouverture et la réduction des risques avant que les États concernés soient eux-mêmes en mesure de mettre en œuvre des mesures plus concrètes de maîtrise des armements et de désarmement.

Les mesures de confiance sont importantes parce qu'elles peuvent conduire à la création de conditions propices au règlement pacifique des différends existants, et contribuer au règlement de toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations. Toutefois, ces mesures ne doivent pas devenir une fin en soi. Elles doivent plutôt être accompagnées d'efforts de bonne foi en vue du règlement pacifique des différends, conformément à la Charte des Nations Unies. Ils peuvent contribuer énormément à la création d'un environnement politique mondial propice à la promotion d'accords internationaux sur le désarmement et la limitation des armements.

Le Pakistan se sent privilégié d'avoir, depuis plusieurs années maintenant, été à l'ONU le fer de lance d'initiatives sur le désarmement régional, la maîtrise des armes classiques et les mesures de confiance. Les projets de résolution que le Pakistan dépose chaque année à la Première Commission, qui traitent des questions du désarmement régional, des mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional et de la maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional, témoignent concrètement de la volonté de mon pays de promouvoir ces objectifs convenus au niveau mondial. Comme les années précédentes, la délégation pakistanaise présente ces trois projets de résolution - A/C.1/73/L.5, A/C.1/73/L.6 et A/C.1/73/L.7 - qui reconnaissent l'importance des approches régionales de la maîtrise des armes, du désarmement et des mesures

de confiance pour la paix et la stabilité internationales, et la complémentarité entre approches régionale et mondiale. Nous espérons que les États Membres appuieront l'adoption de ces projets de résolution cette année également.

M. Nugroho (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). En outre, nous tenons à souligner ce qui suit.

Bien que la responsabilité des États dotés d'armes nucléaires soit essentielle dans l'élimination concrète et urgente de leurs armes nucléaires, les organisations et groupes régionaux ont également un rôle important à jouer dans la promotion de l'élimination de toutes les armes de destruction massive et d'autres impératifs de désarmement et de non-prolifération. La valeur du régionalisme réside dans son caractère inclusif, dans sa nature fondée sur des règles et dans l'importance accordée aux avantages et à l'action mutuels. Les pays de chaque région peuvent jouer - et c'est le cas de certains d'entre eux - un rôle essentiel dans la promotion de la coexistence pacifique en appliquant le principe d'une sécurité non diminuée pour tous au plus bas niveau d'armement.

L'Indonésie a dirigé toutes les mesures significatives en faveur de la paix et de la sécurité régionales et mondiales et y a contribué, et elle continuera de le faire. Grâce à des initiatives nationales et à divers mécanismes de l'ASEAN, l'Indonésie reste déterminée à jouer efficacement son rôle à cette fin. L'Indonésie réaffirme sa volonté de préserver la région de l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à la Charte de l'ASEAN et au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok). Nous appelons à l'application intégrale et effective du Traité, dans l'esprit de la Déclaration de Kuala Lumpur sur « ASEAN 2025 : bâtir l'avenir ensemble ».

La prorogation du plan d'action ASEAN-Union européenne pour une nouvelle période de cinq ans, de 2018 à 2022, est également positive à cet égard. Une réponse plus positive de la part des États dotés d'armes nucléaires est toutefois également nécessaire pour régler toutes les questions en suspens conformément aux buts et principes du Traité de Bangkok. L'Indonésie appuie également d'autres zones exemptes d'armes nucléaires existantes et demande qu'il y en ait davantage,

notamment la création essentielle et longtemps retardée d'une telle zone au Moyen-Orient.

Enfin et surtout, nous remercions les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, y compris le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, pour leur important travail. Nous faillirions à notre devoir si nous ne félicitons pas également les organisations non gouvernementales et les groupes de la société civile concernés pour leur activisme critique et pour leur sensibilisation à l'élimination des armes nucléaires et aux autres impératifs du désarmement. La volonté politique nécessaire fait peut-être parfois défaut, mais avec des efforts soutenus et une collaboration plus étroite, de meilleures possibilités peuvent se présenter pour apporter le changement nécessaire.

M. Czepelak (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

La Pologne demeure attachée à l'architecture de sécurité régionale existante, fondée sur des régimes de maîtrise des armes classiques et des mesures de confiance et de sécurité. Malheureusement, l'environnement de sécurité actuel dans notre région se caractérise par le manque de confiance causé par l'agression russe contre l'Ukraine et par la décision de la Russie de suspendre sa participation au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. La Russie a également mis son veto au processus de modernisation des mesures de confiance et de sécurité.

Dans ce contexte difficile et complexe, les efforts de la Pologne visent à renforcer et à améliorer les arrangements existants. La Pologne a fait une proposition constructive visant à moderniser le Document de Vienne sur la réduction des risques liés aux incidents dangereux ou à caractère militaire. La Pologne a également coparrainé 10 propositions visant à moderniser le Document de Vienne, notamment en abaissant les seuils de notification et d'observation préalables, en améliorant les possibilités de vérification pour les visites d'évaluation et en introduisant de nouvelles règles régissant les exercices dits « d'urgence ». En outre, pour faire face à l'intensification de l'activité militaire dans la région, la Pologne a lancé en 2017 une initiative sur l'établissement de rapports volontaires sur les exercices militaires au Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Par ailleurs, au titre du chapitre X du Document de Vienne, la Pologne

a conclu deux accords bilatéraux sur la transparence militaire avec ses voisins, l'Ukraine et le Bélarus. Afin d'accroître la transparence et la confiance, des visites d'inspection mutuelles ont lieu chaque année sur un pied d'égalité.

La Pologne n'a épargné aucun effort pour s'engager dans le processus de dialogue structuré au sein de l'OSCE. Bien que l'on en attende encore les résultats, nous espérons que ce processus contribuera à rétablir la confiance et la compréhension mutuelle dans l'espace de l'OSCE. Le dialogue structuré peut donc être considéré comme une mesure de confiance spécifique.

L'agression contre l'Ukraine sape les principes et engagements fondamentaux de l'ONU et de l'OSCE, ainsi que notre sécurité collective. La politique actuelle de la Russie viole totalement l'engagement de ne pas changer les frontières en recourant à la force militaire. Elle viole le principe de l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force et va à l'encontre de l'engagement selon lequel chaque nation a le droit de déterminer ses propres arrangements en matière politique, économique et de sécurité.

Le règlement pacifique de ce conflit exige l'engagement constructif de toutes les parties et l'application intégrale des Accords de Minsk. La Pologne appuie fermement les efforts déployés par le format Normandie et par l'OSCE, y compris le Groupe de contact trilatéral. Nous sommes l'un des principaux donateurs à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, dans laquelle nous comptons 41 observateurs et experts.

Le transfert illicite, l'accumulation et l'utilisation abusive d'armes classiques revêtent une importance particulière dans le contexte de la sécurité régionale. La situation en Ukraine montre comment ces activités peuvent non seulement déstabiliser la région, mais aussi affecter la sécurité de toute l'Europe. Nous ne devons ménager aucun effort pour aider des pays comme l'Ukraine à prévenir et à combattre ce commerce illicite. Une façon d'y parvenir est d'appliquer des contrôles plus stricts. Le système polonais de contrôle des exportations d'armements a été mis en place et développé au fil des ans pour être conforme à la politique de l'Union européenne et aux normes les plus avancées. Le renforcement d'instruments tels que le Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses

aspects, et l'amélioration de leur mise en œuvre au niveau régional, doivent également être encouragés.

Les États touchés par le conflit sont aussi souvent confrontés au problème de l'insécurité permanente due à la contamination par les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les munitions non explosées. Leur capacité à mener une action efficace de déminage est souvent entravée par le fait que les des autorités de l'État n'exercent aucun contrôle sur le territoire en question. La Pologne est déterminée à poursuivre les objectifs de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et à promouvoir son universalisation et sa pleine mise en œuvre. Le Ministère polonais des affaires étrangères continue d'apporter un soutien financier au Service de la lutte antimines de l'ONU aux fins de la lutte contre les mines et de la réduction des risques à Gaza.

Nous pensons qu'il est dans notre intérêt commun de stabiliser la situation au Moyen-Orient, de réduire les tensions dans la région et, surtout, d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. Cela est essentiel pour nous et pour la sécurité de l'Europe, étant donné sa proximité immédiate avec le Moyen-Orient.

M^{me} Agladze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire quelques observations sur le désarmement et la sécurité sur le plan régional du point de vue national.

La militarisation de notre région est une préoccupation et une menace majeures, non seulement pour mon pays, mais pour toute la région. La tendance à une militarisation accrue de la région de la mer Noire par la Fédération de Russie ne s'est pas inversée, malgré ses engagements internationaux et les appels de la communauté internationale. Au contraire, elle persiste et s'est même accélérée à certains égards.

La Première Commission est consciente que, depuis 10 ans maintenant, les deux régions occupées de la Géorgie sont fortement militarisées. Alors qu'avant 2008, les forces militaires russes étaient présentes sous la bannière des soi-disant soldats de la paix, aujourd'hui, dans le cadre du mandat de la Communauté d'États indépendants, elles poursuivent ouvertement la politique d'annexion de fait des deux régions. L'ampleur du renforcement des forces militaires est un bon indicateur à cet égard : 4 500 soldats et 1 300 agents du Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie sont illégalement stationnés dans chacune des régions, avec des armes offensives et des systèmes de missiles

sophistiqués, des capacités de déni d'accès et d'exclusion de zone et plus - tous ayant une large couverture dans tout le Caucase et dans une grande partie de la mer Noire. Des exercices militaires réguliers et à grande échelle visant à la projection de puissance sont une source supplémentaire de menaces et de tensions dans la région.

Le représentant de la Fédération de Russie nie catégoriquement que le renforcement de l'armement offensif russe va au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer son intégrité territoriale, mais ce que nous observons, ce sont des chars d'assaut, des lance-roquettes multiples, des systèmes de missiles sol-air et sol-sol, des missiles anti-aériens S-300 et autres. Les capacités de projection de puissance s'étendent bien au-delà des frontières régionales de la Russie et de ses besoins de défense, comme elle semble le représenter. Si cette évaluation est inexacte, comme le soutient le collègue russe, le meilleur moyen de le prouver serait d'autoriser des observateurs internationaux sur le terrain, conformément à l'engagement pris par la Russie en vertu de l'accord de cessez-le-feu en six points conclu le 12 août 2008, qui demande clairement l'accès des observateurs internationaux aux régions de l'Abkhazie et de Tskhinvali. Toutefois, la Fédération de Russie et ses soi-disant garde-frontières ont toujours empêché la Mission de surveillance de l'Union européenne d'exercer pleinement son mandat et de pénétrer dans les régions à des fins de surveillance et de vérification.

En ce qui concerne les questions liées à la sécurité régionale, la Géorgie a toujours été attachée au principe de transparence. C'est pourquoi nous répondons à toutes les questions qui se posent avec encore plus de responsabilité, y compris aux allégations les plus ridicules, telles que celles concernant le Centre de santé publique et de recherche Richard Lugar à Tbilissi. Le laboratoire est conçu pour promouvoir la santé publique et animale par la détection des maladies infectieuses, la surveillance épidémiologique et la recherche au profit de la Géorgie, de la région et de la communauté mondiale. Le Centre fait partie intégrante du Ministère des personnes déplacées originaires des territoires occupés, du travail, de la santé et des affaires sociales de la Géorgie. Les 14 et 15 novembre, la partie géorgienne accueillera un exercice international d'examen par les pairs auquel participeront des experts de 20 pays dans les installations du laboratoire, conformément au mécanisme de transparence approuvé par la septième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la

fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

À l'instar des autres experts internationaux, des experts russes ont été invités à participer à cet exercice, mais ils ont décliné l'invitation. Malgré l'ouverture et la transparence de la partie géorgienne, les représentants de la Fédération de Russie continuent de diffuser des informations erronées sur le fonctionnement du Centre Lugar. Malheureusement, notre expérience empirique a montré que, bien qu'absurdes, les allégations russes n'étaient pas seulement un outil de propagande, mais qu'elles faisaient même ces derniers temps partie d'une guerre hybride dans le but de jeter les bases politiques de futures actions agressives. Par conséquent, les déclarations selon lesquelles la Russie ne tolérera pas d'expériences biologiques le long de sa frontière doivent être considérées comme une menace directe contre la sécurité de la Géorgie.

En conclusion, je tiens à signaler que les observations ci-dessus reflètent la tendance non seulement en Géorgie, mais aussi dans les régions voisines. Je me souviens du renforcement des forces militaires à grande échelle dans la Crimée occupée temporairement et la ville de Sébastopol, ainsi que dans la mer d'Azov, qui a de graves répercussions sur la sécurité régionale. Je tiens également à dire clairement qu'il ne s'agit pas de cas isolés, mais d'un ensemble plus large de politiques agressives de la Russie envers ses voisins.

M^{me} Gharrawi (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je saisis cette occasion pour rallier la délégation de mon pays à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle qui sera faite au nom du Groupe des États arabes.

La délégation de mon pays réaffirme l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires en tant que piliers essentiels des mesures de confiance régionales qui peuvent contribuer à promouvoir le régime de non-prolifération et le désarmement nucléaire. L'Iraq est d'avis que la création de telles zones constituerait un pas en avant vers le renforcement du désarmement nucléaire, le maintien de la sécurité des États intéressés et la réalisation des nobles objectifs de paix et de sécurité régionales et internationales. Dans ce contexte, l'Iraq exprime son plein appui à la création de telles zones, qui contribueraient à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

La région du Moyen-Orient, comme le reste du monde, est le théâtre d'événements dangereux et délicats qui doivent persuader la communauté internationale d'assumer sa lourde responsabilité collective de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Ma délégation se déclare de nouveau déçue qu'un consensus n'a pas pu être dégagé sur le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

Nous réaffirmons l'importance du rôle essentiel joué par l'ONU et les trois États dépositaires du Traité dans la tenue d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et à la résolution adoptée à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Si la résolution sur le Moyen-Orient n'est pas appliquée, l'instabilité et les tensions persisteront sans aucun doute dans la région et rendrait davantage difficile de parvenir à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération, exposant ainsi le régime de non-prolifération à des défis et à des dangers qui compromettraient la crédibilité du Traité et son universalisation.

Mon pays est attaché au multilatéralisme, et nous avons collaboré avec le Groupe des États arabes à l'élaboration d'un projet de décision demandant au Secrétaire général d'adresser des invitations aux États de la région, aux trois États parrains de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, étant donné qu'ils sont responsables de son application, et aux organisations internationales compétentes. Ces invitations les convieraient à une conférence en 2019 sur la négociation d'un traité visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires, sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région. Une telle conférence adopterait ses résolutions par consensus. Nous appelons tous les États Membres à appuyer cette initiative, qui contribuerait au maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Pour terminer, l'Iraq estime que le désarmement nucléaire d'Israël, son adhésion au Traité de non-prolifération en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et le placement de toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties globales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sont des

conditions fondamentales et nécessaires pour créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité. Ces mesures sont nécessaires pour réduire les tensions au Moyen-Orient, qui manque de sécurité en raison de l'incapacité de vérifier les capacités militaires des installations nucléaires d'Israël, alors que d'autres États de la région soumettent toutes leurs installations au contrôle de l'AIEA.

M. Nikolenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine est un ardent défenseur du maintien de la paix et de la sécurité internationales au niveau d'armement le plus bas possible, y compris en ce qui concerne les armes classiques. Nous reconnaissons l'importance que revêt la maîtrise des armes classiques, notamment aux niveaux régional et sous-régional, et saluons par conséquent toutes les initiatives prises dans ce domaine. La volonté constante de l'Ukraine de renforcer l'efficacité des mesures de confiance demeure elle aussi inchangée. Dans cet esprit, l'Ukraine appuie et coparraine les projets de résolution pertinents, notamment ceux intitulés « Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional » (A/C.1/73/L.6), « Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional » (A/C.1/73/L.7) et « Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques » (A/C.1/73/L.29).

L'Ukraine participe à divers mécanismes de confiance paneuropéens liés à la maîtrise des armes classiques, tels que le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), le Traité « Ciel ouvert » et le Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et respecte les obligations qui en découlent. Nous attachons une grande importance aux mesures de confiance bilatérales avec les pays voisins, élaborées conformément au Document de Vienne. À ce jour, l'Ukraine met en œuvre des accords bilatéraux dans ce domaine avec la Pologne, le Bélarus, la Hongrie, la Slovaquie et la Roumanie.

Malheureusement, l'Ukraine a déjà proposé à plusieurs reprises de conclure un accord similaire avec la Russie, mais celle-ci a refusé. Il est également regrettable qu'en lançant son agression militaire contre l'Ukraine, la Fédération de Russie a mis dans une impasse la coopération militaire sous-régionale ainsi que les accords de confiance conclus entre les États du littoral de la mer Noire, en particulier le Groupe

de coopération navale de la mer Noire et les mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire.

De plus, depuis qu'elle a mis fin à, en 2007, sa participation au Traité de 1990 sur les forces armées conventionnelles en Europe, mis en place afin de réduire le risque de conflit armé majeur, la Fédération de Russie a systématiquement évité les échanges de renseignements et les contrôles aux fins de vérification, en particulier en ce qui concerne la situation dans le district militaire sud. Le renforcement déstabilisateur de personnel et des stocks de matériel militaire dans cette zone a permis l'invasion militaire russe en Géorgie en 2008, dont vient de parler la représentante de la Géorgie, et l'agression contre l'Ukraine six ans plus tard. En raison de ces actes d'hostilité, les régimes de maîtrise des armes classiques et de renforcement de la confiance ne s'appliquent plus à l'heure actuelle aux territoires occupés de la République autonome de Crimée et à certaines parties des régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est la militarisation progressive de ces territoires par la Russie. Les transferts ininterrompus et déstabilisants de systèmes d'armes, de munitions et de personnel militaire sur le territoire de l'Ukraine se poursuivent sans relâche, comme l'a constaté, entre autres, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE. L'occupation de la péninsule de Crimée et la militarisation qui s'est ensuivie ont entraîné une expansion de la zone d'utilisation des navires de guerre et des avions militaires russes dans la région de la mer Noire et, bien au-delà, dans tout le bassin méditerranéen. Cette activité a des conséquences profondes pour la sécurité non seulement de la région de la mer Noire, mais aussi de l'ensemble du Sud de l'Europe, ainsi qu'en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

La Fédération de Russie est également en train de militariser activement la mer d'Azov en augmentant le nombre de navires de guerre et en étendant leur présence à toute sa superficie. Par exemple, ce mois-ci, le gouvernement russe a alloué une vaste zone de la mer d'Azov – 21,6 km² – au Ministère russe de la défense. Cette zone est située à seulement 65 kilomètres de la ville de Marioupol, une des plus grandes villes portuaires d'Ukraine.

La militarisation progressive de la mer d'Azov a non seulement des conséquences pour le commerce maritime et l'approvisionnement de l'Ukraine, mais pose également une menace militaire supplémentaire pour

mon pays. La construction illégale du pont du détroit de Kertch entre la Russie et la Crimée temporairement occupée a largement contribué à cette menace, en particulier en facilitant une plus forte militarisation de la Crimée et la présence de forces maritimes et autres russes supplémentaires dans la zone sous prétexte de protéger le pont et son infrastructure.

C'est la raison pour laquelle la communauté internationale n'a pas le droit de fermer les yeux sur cette situation alarmante et sur les activités illégales et agressives de la Fédération de Russie. Elle doit continuer d'exhorter ce pays à retirer ses forces et son personnel militaires du territoire ukrainien ainsi que de celui de ses autres voisins et à mettre un terme à l'occupation illégale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je tiens à rappeler à toutes les délégations que la durée de la première intervention est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes, le cas échéant.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais répondre à certaines des déclarations qui ont été faites dans cette salle de conférence.

Premièrement, je voudrais une fois de plus démentir catégoriquement toutes les accusations portant sur l'implication de la Russie dans l'incident de Salisbury, au Royaume-Uni, lié à l'empoisonnement des Skripal. Malheureusement, certains États continuent à se convaincre, ainsi que le reste de la communauté internationale, que c'est la Russie qui a perpétré cet acte inhumain et y a participé. Cela n'est pas le cas. À l'instar d'autres États, nous voulons nous aussi savoir par qui, pourquoi et comment ce crime a été commis. Malheureusement, l'instruction de l'affaire par le Royaume-Uni n'a pas encore fourni une réponse à ces questions. Par conséquent, je qualifierais toutes les accusations qui ont été entendues aujourd'hui au sujet de la prétendue « empreinte » russe dans l'affaire Skripal de mensongères et sans fondement.

Maintenant, pour ce qui est de l'Ukraine, ceux qui continuent à utiliser des termes tels que « agression », « annexion », « invasion » ou « militarisation », font une fois de plus qu'il n'y aura jamais de sécurité ou de confiance dans cette région – l'Europe orientale –, car toutes ces expressions n'ont rien à voir avec la réalité. Personne n'a envahi ou annexé la Crimée, et personne n'a envahi l'Ukraine non plus. La Crimée est retournée

à la Russie en conformité avec le droit international, sur la base d'une élection librement organisée lors de laquelle les personnes qui y vivent ont voté, à une écrasante majorité en faveur de l'abandon de l'Ukraine pour rejoindre la Fédération de Russie.

En ce qui concerne l'Ukraine orientale, les allégations selon lesquelles des forces armées russes seraient impliquées ou actives dans cette zone sont une absurdité totale. Si les collègues de la Pologne, de l'Ukraine et d'autres pays pouvaient fournir la moindre preuve d'une présence militaire russe dans ces régions, nous serions prêts à les examiner et y répondre, mais, pour le moment, nous entendons dire que l'armée russe mène une guerre en Ukraine, alors qu'on dissimule la réalité de la situation dans la région derrière ces allégations. La réalité de la situation dans cette région est la suivante.

Une guerre civile est menée dans deux régions de l'Ukraine. En outre, j'ajouterais qu'il y a un génocide de la population russe dans ces zones. Ce génocide est perpétré par les forces armées ukrainiennes. Chaque jour, des dizaines d'incidents dans lesquels des zones civiles sont bombardées, de même que les infrastructures essentielles de ces villes, ce qui se traduit par un grand nombre de victimes. Il existe des rapports de l'ONU sur ce point. Par conséquent, aucune des déclarations que nous avons entendues sur la prétendue implication de la Russie dans le conflit armé dans l'est de l'Ukraine n'a de fondement.

Je tiens à présent à répondre à la représentante de la Géorgie. Je n'entrerai pas dans le détail sur l'ensemble de la déclaration qu'elle a faite. Je voudrais juste apporter une correction et dire que l'opération de la Fédération de Russie en 2008 n'était pas appelée une opération de maintien de la paix mais une opération d'imposition de la paix en réponse aux actions inhumaines entreprises par le Gouvernement Saakashvili, qui avaient causé la mort de 10 % de la population de l'Ossétie du Sud. La Fédération de Russie était donc obligée de répondre à cette situation inhumaine, et grâce aux efforts de la Russie, la paix a été rétablie. Depuis plus de 10 ans aujourd'hui, la région se développe normalement, et Géorgiens et Ossètes du Sud vivent côte à côte, en s'efforçant de résoudre tous leurs problèmes par des moyens pacifiques et non militaires.

Ma dernière remarque porte sur le laboratoire dont la représentante de la Géorgie encourage vivement la visite. La représentante de la Géorgie a cependant oublié de mentionner que parmi le nombre très limité

d'experts invités à ce laboratoire, quatre seulement ont été réellement autorisés à participer à l'élaboration des rapports sur le laboratoire. Cette sélectivité ne convient pas à la Fédération de Russie. En outre, il a été dit que la Géorgie essayait de faire preuve de transparence. Mais, ce n'est pas le cas, car il n'y a aucune garantie de transparence que lorsque les experts visiteront les laboratoires, ils pourront eux-mêmes déterminer que les expériences en cours ne sont pas en fait à des fins militaires. Aucune garantie n'est donnée ni par la Géorgie ni par les autres États qui utilisent activement ce laboratoire à leurs propres fins.

Encore un point. Les représentants de la Géorgie ont déjà admis officiellement que les laboratoires procédaient en réalité à des expériences, notamment sur des personnes. Les statistiques sont telles que, dans une expérience sur une très dangereuse maladie, plus de 9 000 volontaires ont été impliqués, et environ 10 % de ces volontaires sont morts à la suite de cette expérience. Ce sont les aspects de l'activité de ce laboratoire que je voudrais souligner. Ayant déclaré que les Géorgiens sont ouverts et transparents et que le laboratoire en question est très sûr, la représentante de la Géorgie devrait d'abord vérifier les déclarations faites antérieurement par son pays avant de nier les faits fournis par la Fédération de Russie et de la pointer du doigt et de faire des insinuations.

M. Sun Lei (Chine) (*parle en chinois*) : Concernant la déclaration faite par le représentant des États-Unis, la délégation chinoise souhaite exercer son droit de réponse.

Les déclarations pertinentes faites par les États-Unis abondent en accusations injustifiées contre la Chine. La Chine rejette catégoriquement toutes ces accusations.

La Chine poursuit résolument une politique de défense nationale défensive et une stratégie militaire défensive active. Nous sommes attachés au développement pacifique et à fournir à la communauté internationale plus de biens publics dans le domaine de la sécurité. La croissance des forces militaires chinoises vise purement à en faire une force au service de la paix dans le monde.

La politique nucléaire de la Chine est constante, cohérente et très stable. Depuis le jour où nous avons acquis des armes nucléaires, nous sommes attachés au non-recours en premier aux armes nucléaires en toutes circonstances. Nous sommes attachés au non-recours à

la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre des pays non nucléaires. Nous avons maintenu notre force nucléaire au minimum nécessaire aux fins du maintien de la sécurité nationale. Par conséquent, nous ne représentons aucune menace pour aucun pays.

Nous rejetons catégoriquement toute tentative irresponsable de la part de quelque pays que ce soit, visant à dénaturer notre politique comme prétexte pour étendre son propre arsenal nucléaire. La Chine est attachée au développement pacifique, et nous poursuivons une stratégie nucléaire défensive, dans le respect de la plus grande transparence. Aucun pays ne sera menacé par les armes nucléaires de la Chine, ce qui constitue la forme de transparence la plus réaliste. Le développement de la Chine ne pose de menace à aucun pays. Quel que soit notre niveau de développement actuel ou futur, nous ne chercherons jamais l'hégémonie ou l'expansionnisme. « Recherche de l'hégémonie » ne sera jamais une expression qui s'applique à la Chine.

En revanche, les États-Unis renforcent leur arsenal nucléaire, élargissent la portée de la dissuasion nucléaire et renforcent l'importance du rôle des armes nucléaires dans leur politique de sécurité nationale. Ils sont en train de mettre au point de nouveaux types de têtes nucléaires de faible puissance, ce qui a abaissé le seuil d'utilisation des armes nucléaires et causé l'intensification de la course aux armements nucléaires tout en augmentant le risque de guerre nucléaire.

Ces derniers temps, les États-Unis menacent de se retirer du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui est très important pour le maintien de la stabilité stratégique internationale. Quant à savoir qui menace et compromet le processus de désarmement nucléaire, la vérité est claire pour tous, et la justice est dans le cœur de la population. La Chine tient à exhorter les États-Unis à soigneusement et sérieusement écouter la voix de la communauté internationale.

M. Kang Myong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer le droit de réponse de mon pays suite à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne, dans laquelle elle a repris un appel en faveur de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne et l'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je voudrais réaffirmer la position de principe de la République populaire démocratique de Corée en ce qui concerne la question nucléaire sur la péninsule coréenne.

Comme chacun le reconnaît, une nouvelle tendance à la paix et à la réconciliation se dessine dans la péninsule coréenne, grâce aux initiatives et aux efforts pacifiques de la République populaire démocratique de Corée. Cette évolution a eu une influence positive sur les progrès qui sont accomplis sur la voie de la stabilité en Asie du Nord-Est. Je suis heureux que de nombreux pays appuient le dialogue en cours et l'accueillent favorablement comme une contribution importante à la paix et la sécurité régionales et mondiales. Nous espérons que cette tendance se poursuivra. La République populaire démocratique de Corée reste fermement attachée à une dénucléarisation complète et demeure résolue à mettre en œuvre la Déclaration conjointe de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis d'une manière responsable et en toute bonne foi.

Je saisis cette occasion pour exprimer une nouvelle fois mon espoir que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies apprécieront cette atmosphère de dialogue et de coopération durement acquise dans laquelle sont menés des efforts propres à instaurer une paix durable sur la péninsule coréenne.

M. Nikolenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse pour réagir à certaines remarques faites par mon collègue russe. J'ai soulevé la question du Donbass hier (voir A/C.1/73/PV.21), aussi n'est-il pas nécessaire que je me répète. Je demande de nouveau à la Fédération de Russie de cesser de répéter avec insistance que son pays n'a rien à voir avec le conflit dans l'est de l'Ukraine, ou ce qu'il appelle la « guerre civile » ou le « conflit interne » ukrainien.

Il a mentionné le référendum en Crimée. Je voudrais rappeler les guerres tchéchènes sanglantes qui ont eu lieu dans les années 90 entre la Fédération de Russie et les habitants de la République tchéchène qui luttait pour leur indépendance. Des dizaines de milliers de personnes innocentes ont été tuées par les forces militaires russes, uniquement parce qu'elles voulaient être indépendantes de Moscou.

Je voudrais poser une question à mon collègue russe. Concernant le référendum en Crimée, organisé par la Fédération de Russie en mars 2014, qui est considéré par la partie russe comme s'étant déroulé dans le plein respect du droit international, si une minorité nationale avec une forte densité de population dans une région de la Fédération de Russie venait à revendiquer son identité non russe et exprimait le souhait de devenir

indépendante de la Fédération de Russie ou d'être rattachée à un pays voisin ou tout autre État, les autorités russes seraient-elles prêtes à prendre des mesures pour organiser un référendum sur cette question pour le peuple de cette région et à accepter les résultats de ce référendum? Ou cet État est-il le seul à pouvoir organiser des référendums sur le territoire d'autres États, puis à annexer ces territoires ou à soutenir leur prétendue indépendance?

M^{me} Agladze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi répondre très brièvement à ce qu'a dit mon collègue russe, en premier lieu au sujet de l'agression qui a eu lieu en 2008. Nous ne ferons pas de commentaire sur l'opération menée par les Russes. Je dirai simplement qu'il y a eu agression de la Russie, qui a été amplement confirmée par des experts internationaux, y compris la mission d'établissement des faits dirigée par Heidi Tagliavini. Cette dernière a également indiqué très clairement que l'intervention en Géorgie était préméditée et calculée. Je n'en dirai pas plus pour sur la question. J'ajouterai toutefois que s'il se trouvait que des crimes ont été commis pendant la guerre de 2008, il serait préférable pour la Fédération de Russie de coopérer avec la Cour pénale internationale, qui a commencé son enquête sur l'affaire, et de faire preuve de transparence afin de veiller à ce que justice soit rendue.

En ce qui concerne les allégations grotesques relatives au laboratoire Lugar, je voudrais faire deux observations. Je ne sais pas quelles mesures de transparence supplémentaires la Fédération de Russie demande maintenant. Nous nous sommes déjà engagés à respecter toutes les mesures de transparence possibles en vigueur sur le plan international. Le laboratoire est ouvert aux visites de représentants des mécanismes internationaux compétents. Nous entendons coopérer avec tous les mécanismes internationaux existants. Le moment choisi pour la propagande actuellement déclenchée contre la Géorgie concernant le laboratoire Lugar est extrêmement suspect parce que nous savons qu'il y a quelques années, des experts russes de renommée internationale de l'Institut d'épidémiologie et de microbiologie Gabrichevsky et de l'Institut Shemyakin – Ovchinnikov de chimie bio-organique de l'Académie des sciences de Russie ont pu spontanément se rendre au laboratoire à plusieurs reprises pour vérifier l'installation. Ils n'ont rien trouvé de suspect. La raison pour laquelle la question est soulevée aujourd'hui est hautement sujette à caution. J'imagine qu'il s'agit d'une

question rhétorique pour laquelle nous ne recevrons pas de réponse. J'en termine là avec mes observations.

M. Belousov (Fédération de Russie) (parle en russe) : Je remercie notre collègue de l'Ukraine de sa question et je suis très reconnaissant de l'occasion de répondre.

De fait, la Russie a des liens avec le conflit dans l'est de l'Ukraine mais uniquement parce que nous fournissons régulièrement une aide humanitaire dans la région. Des centaines de provisions ont été livrées et c'est grâce à elles que les personnes qui vivent dans des conditions inhumaines dans ces régions de l'Ukraine sont capables de survivre. Cette aide humanitaire est fournie sous supervision internationale. Son contenu est bien connu – il s'agit d'articles de première nécessité tels que de la nourriture, des vêtements et des médicaments. Par conséquent, je ne peux réfuter totalement l'idée que la Russie a un lien avec le conflit. Nous y sommes liés mais seulement dans la mesure où nous fournissons une aide humanitaire aux civils vivant à Donetsk et Lougansk.

La question concernant le référendum est indiscutablement une question complexe. Tout comme le représentant de l'Ukraine, je me souviens des

événements terribles du passé de la Russie dans le cadre des deux guerres tchéchènes. Il s'agit d'une période sombre de l'histoire de notre pays. Toutefois, je voudrais appeler l'attention de la Commission sur le fait que, ce faisant, nous avons réussi à instaurer la paix, le calme et la sécurité dans le nord du Caucase. Les membres peuvent se rendre en Tchétchénie et se rendre compte par eux-mêmes que la République est florissante. J'espère que les Ukrainiens sauront se montrer patients et trouveront le moyen de régler leur conflit avec le même succès que nous s'agissant du nord du Caucase.

Enfin, pour répondre à la représentante de la Géorgie, je ne sais pas à quelle enquête elle fait allusion mais je sais une chose. Toutes les enquêtes internationales ont depuis longtemps démontré l'agression de la Géorgie, qui était inhumaine et à la limite d'un génocide. Mais la vérité, qu'on le veuille ou non, demeure que les événements du 8 août 2008 resteront à jamais une page sanglante dans l'histoire du peuple géorgien. Nous sommes d'accord pour dire que ce n'est pas la faute de la population, mais bien celle du Gouvernement de Mikheil Saakashvili. Il fait toujours l'objet d'un mandat d'arrêt international, émis, soit dit en passant, par la Géorgie. Quoi qu'il en soit, tels sont les faits.

La séance est levée à 18 heures.